

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 novembre 2019

I - Pôle Sécurité Prévention

Délibération DE-161219-123 Rapport annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2018

II - Pôle Ressources Administration Générale

Délibération DE-161219-124 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2018

Délibération DE-161219-125 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2018

Délibération DE-161219-126 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2018

Délibération DE-161219-127 Rapport annuel d'activité 2018 du délégataire de service public des marchés de La Garenne-Colombes - Société Lombard et Guérin Gestion

Délibération DE-161219-128 Rapport annuel d'activité 2018 du délégataire de service public de la fourrière automobile - Société CRC

III - Pôle Ressources humaines, affaires juridiques

Délibération DE-161219-129 Mise à jour de la liste des personnels concernés par le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Délibération DE-161219-130 Modification du tableau des effectifs

IV - Pôle Finances, commande publique

Délibération DE-161219-131 Travaux de la Place de la Liberté - Commission d'indemnisation amiable des commerçants et artisans - Création et convention d'accompagnement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine

Délibération DE-161219-132 Travaux de la Place de la Liberté - Commission d'indemnisation amiable des commerçants et artisans - Election des représentants de la commune

Délibération DE-161219-133 Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2020

Délibération DE-161219-134 Fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour l'année 2020

Délibération DE-161219-135 Modification de l'AP/CP « aménagement de la place de la Liberté »

Délibération DE-161219-136 Budget principal - Décision modificative n°3

Délibération DE-161219-137 Avances sur subventions 2020

Délibération DE-161219-138 Complément de subvention 2019 au CCAS

Délibération DE-161219-139 Subvention 2019 à l'Association La Maîtrise des Hauts-de-Seine

Délibération DE-161219-140 Subvention en faveur de l'Olympic Garennois Natation

Délibération DE-161219-141 Admissions en non-valeur et créances éteintes au titre des exercices 2009 à 2018, et actualisation des provisions correspondantes

V - Pôle population

Etat-civil

Délibération DE-161219-142 Dérogations au repos dominical

Délibération DE-161219-143 Convention d'échanges électroniques des données état-civil entre la commune de La Garenne-Colombes et le Département des Hauts-de-Seine

CCAS

Délibération DE-161219-144 Avenant n°1 à la convention entre le Département des Hauts-de-Seine, les communes de La Garenne-Colombes, de Bois-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes au titre des années 2018-2019-2020-2021

Délibération DE-161219-145 Convention entre le Département, la commune de La Garenne-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes relative au fonctionnement de l'espace insertion, au titre des années 2019-2020-2021

VI - Pôle Communication Culture

Délibération DE-161219-146 Serment de jumelage avec la ville de Bagno a Ripoli (Italie)

VII - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale

Délibération DE-161219-147 Quartier « CHARLEBOURG » - Approbation de l'avenant au protocole du 5 juillet 2018

Délibération DE-161912-148 Secteur « PSA-RATP-CHARLEBOURG » - Approbation de la convention de projet urbain partenarial 1 relative au Campus Engie

Délibération DE-161219-149 Quartier « Charlebourg » - Définition des modalités de réalisation de l'opération entre la Ville de La Garenne-Colombes et Paris La Défense et approbation de la trame de protocole d'accord

Délibération DE-161219-150 Cession en pleine propriété des biens dits cessibles dans le cadre du transfert de la ZAC des Champs-Philippe

Délibération DE-161219-151 Approbation de la convention de prestation de services relative à la ZAC des Champs-Philippe confiée par l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense à la commune de La Garenne-Colombes

Délibération DE-161219-152 Puteaux - ZAC Charcot et des Bergères - Protocole sur la détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert des ZAC en régie en application de l'article L5211-5 du CGCT

VIII - Divers

Décisions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vous propose de débiter cette séance.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M. Ballin à Mme Gaillabaud, M. Butet à M. Zaccaropoulos, M. Pinta qui va arriver à M. Robail, Mme de Bellabre à M. Dransart, Mme Caullery à Mme Legendre, M. Citerne à Mme Michelet, Mme Gamblin à M. Grenard, Mme Da Silva à Mme Routier, Mme Luciot à Mme Bordet, M. Autin à Mme Paillard, M. Martin-Chauffier à M. Dagrass, Mme Naturel à M. Duclos.

Avant de débiter la séance, je vous invite, à la fin de la séance, si vous le souhaitez, à visiter le premier étage qui est assez intéressant, puisque s'y tourne, dans les jours qui viennent, le troisième épisode d'un film bien connu qu'est *OSS 117*, qui a décidé de le tourner dans notre belle mairie des années 70. Deux ou trois bureaux ont été modifiés et c'est assez sympathique à voir. Je vous demanderai de ne pas faire de photos pour ne pas les diffuser sur les réseaux sociaux. Tout cela est confidentiel pour des raisons évidentes. Avec plaisir, à la fin, si vous voulez voir, cela vaut la peine.

Nous ajoutons un point à l'ordre du jour concernant le transfert de la ZAC de Puteaux dans le cadre de POLD. Je vous prie de m'excuser, mais le document nous est arrivé un peu tardivement. Je vous expliquerai de quoi il retourne. Il s'agit d'une situation qui ne concerne pas directement La Garenne-Colombes.

Il nous faut un secrétaire de séance. M. Dubois est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? (*Non.*)

Merci, Monsieur Dubois.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 novembre 2019

M. le Maire

Tout le monde l'a reçu ? Y a-t-il des questions sur le procès-verbal du 25 ? Pas de questions.

Nous allons considérer qu'il est adopté. Merci.

I - Pôle Sécurité Prévention

Délibération DE-161219-123 Rapport annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2018

M. le Maire

M. Dransart, expliquez ce qu'est le RAPO.

M. Dransart

Cela fait suite à la réforme sur le stationnement payant au 1^{er} janvier 2018, pour lequel on est passé d'un système de verbalisation à un système de facturation nommé FPS (forfait post-stationnement) qui s'applique aux zones payantes dans le cadre d'un usager qui n'aurait pas payé ou pas payé assez par rapport à la durée de stationnement ; on lui applique ce forfait de stationnement qui correspond à la durée maximale possible sur sa zone. C'est très compliqué, mais c'est ainsi.

Une fois que vous êtes victime d'un FPS, vous avez la possibilité de faire une réclamation, le premier niveau de réclamation étant celui de la collectivité, d'où ce fameux nom RAPO. Ce n'est pas très joli, mais c'est ainsi. Il est constitué de quatre personnes. J'ai la chance de présider cette commission depuis le début. Nous recevons les réclamations. En l'occurrence, sur 5 500 FPS en 2018, nous avons eu 122 réclamations. Nous les examinons avec les éléments apportés par l'utilisateur et nous répondons oui ou non, si nous rejetons ou si nous acceptons. Dans ce cas, il est remboursé s'il a payé et il n'a rien à payer s'il n'avait déjà rien à payer. Si on rejette, il a encore la possibilité de passer le niveau suivant, c'est-à-dire celui de l'État, mais il aura entre-temps une majoration de 50 € plus des frais. Cela commence à faire monter le niveau du montant à régler pour un simple manque à gagner de quelques euros sur le stationnement en question.

Je pourrais vous en parler pendant un petit moment, mais je peux répondre à vos questions.

M. le Maire

Des questions sur le rapport passionnant ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

J'en avais une. Au moment où l'on avait installé le système, on avait le choix de le gérer directement ou de le sous-traiter. Avec le recul, la charge administrative est-elle conforme à ce qu'on imaginait à ce moment ?

M. Dransart

La partie que l'on peut sous-traiter n'est qu'un élément de la chaîne, ce n'est pas la totalité. Je vais essayer de faire très simple. Pour l'instant, ce qui est automatisé sur la ville, c'est l'agent qui applique le FPS ; c'est automatique, cela va directement dans les systèmes d'information. C'est très compliqué parce qu'il y a beaucoup de systèmes d'information. Il y a plusieurs moyens de payer ou de ne pas payer. On peut payer à la borne, à la mairie, ou on peut avoir un abonnement. Tout ceci doit nécessiter des interconnexions entre les différents systèmes. La partie réclamation est faite en ligne ou à l'accueil de la mairie si les personnes ne peuvent pas utiliser les outils, qui ne sont pas forcément très simples à comprendre et à exploiter.

À partir de là, tout nous arrive de manière automatique en commission. On utilise le logiciel, on voit les réclamations et on a tous les éléments. De ce côté-là, cela va. Ce qui n'est pas automatisé aujourd'hui, c'est le retour. Lorsqu'on rejette, il est intéressant que la personne soit informée de son rejet. On en a eu 13 en 2018, donc ce n'est pas grave que l'on n'ait pas automatisé, cela n'a pas d'importance. On les contacte, puisqu'ils nous donnent leurs coordonnées, et on leur dit ce qu'il en est. À charge à eux de voir s'ils veulent contester à l'étape supérieure ou pas.

Pour répondre à la question, pour l'instant non, mais certaines choses pourraient être automatisées par la suite, notamment dans l'amélioration des systèmes d'information si les volumes venaient à monter de façon conséquente.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ? (Non.)

Il faut un vote là-dessus ? Non, c'est un « prend acte ». On prend acte, merci.

II - Pôle Ressources Administration Générale

Délibération DE-161219-124 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2018

M. le Maire

Deuxième « prend acte », Jean-François toujours.

M. Dransart

Pour rappel, les communes connaissent le SIPPEREC plutôt sous l'appellation électrique. C'est un syndicat qui, au départ, a été créé pour faire un groupement d'achat sur les notions de l'énergie et de l'électricité, mais aujourd'hui, il fait aussi le gaz. Depuis qu'il a été créé, il fait un nombre incroyable d'actions qui intéressent les collectivités. On en use beaucoup, parce qu'en dehors de l'achat de l'électricité ou du gaz, il y a les notions de maîtrise de l'énergie, d'isolation des bâtiments qui peuvent nous aider, soit sur la partie technique, soit pour l'obtention des subventions. Il nous aide beaucoup sur la partie éclairage public. Je crois que nous sommes l'une des dernières communes d'Ile-de-France à avoir 100 % des réseaux enfouis, ce qui est un avantage en cas d'éléments climatiques.

Ils interviennent depuis peu, parce qu'une nouvelle convention a été faite, sur la rénovation des colonnes montantes pour les vieux bâtiments. Ils ont ouvert d'autres systèmes comme les télécommunications et les services aux citoyens. Cela nous concerne avec les tableaux numériques dans les écoles, par exemple. Cela peut être un point d'entrée intéressant. Il y a les aides sociales que peut fournir le SIPPEREC pour les personnes en difficulté via les CCAS, mais ce n'est pas nouveau. Enfin, le SIPPEREC a élargi son champ dans le mix énergétique en développant des solutions de géothermie, photovoltaïque, éolien, méthanisation, majoritairement à l'extérieur de l'Ile-de-

France, parce qu'il n'y a pas les surfaces ni les moyens techniques pour le faire. Il y a encore quelques endroits où c'est produit, parce que de toute façon, l'Ile-de-France est dépendante d'unités de production à l'extérieur de cette région. Nous y contribuons à notre manière. Dernièrement, le SIPPEREC s'est lancé dans la problématique des bornes de recharge automobile et l'achat de véhicules électriques ou les subventions à l'achat de véhicules électriques pour ceux qui veulent remplacer leur flotte. On l'utilise aussi pour les systèmes d'information, le SIG, qui nous permet de savoir où sont tels et tels réseaux sur le domaine public, ce qui est très important lorsqu'il y a des travaux, et il y en a beaucoup. Le dernier volet, mais je ne sais pas si on l'utilise dans la ville, est la vidéoprotection. C'est tellement récent qu'on avait déjà fait nos marchés avant.

C'est globalement ce que fait le SIPPEREC aujourd'hui.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres questions ? C'est passé en CCLPL il y a quelques jours.

M. Duclos

J'ai une remarque et une question.

Je vous remercie pour votre présentation.

Ma première remarque est qu'en effet, vous nous avez envoyé un rapport d'activité qui est bien structuré et rempli d'informations, mais il est un peu lisse. Ce qui est présenté est une forme de consensus, à la limite de l'autosatisfaction. Je suppose que le comité syndical pilotant le SIPPEREC a des débats, qu'il y a des oppositions à l'intérieur, et que des décisions sont prises. De cela, nous n'en avons aucun écho, aucune information qui redescend. J'ai l'impression d'une gestion très technique du SIPPEREC, que le pouvoir est aux ingénieurs. Ceci ne permet pas d'avoir un débat sur des enjeux bien concrets.

Ensuite, et je vous remercie, puisque vous avez partiellement répondu à la question, l'autre point qui me surprend est que je ne vois pas en quoi la Ville est concernée par le SIPPEREC. Comme vous l'avez dit, beaucoup de sujets intéressants sont mis en avant, mais dans les éléments qui nous sont envoyés, de façon précise, on ne voit pas ce que demande la Ville et ce que fait la Ville avec le SIPPEREC.

M. le Maire

Merci, Monsieur Duclos. M. Dransart va vous l'expliquer. Cela fait quelques années que la Ville est adhérente au SIPPEREC. Il y a un mode de gouvernance dans ce syndicat qui est consensuel. Toutes les composantes politiques sont représentées au bureau. Il est vrai que les décisions se prennent sur un mode consensuel. Si vous cherchez les oppositions au sens traditionnel du terme, les choses sont plus subtiles. D'ailleurs, la totalité des décisions sont prises à l'unanimité, parce que nous nous mettons tous d'accord sur les solutions techniques, mais avec des enjeux qui sont de vrais enjeux politiques : la question de la résorption des lignes aériennes, la question de l'électrification des ex-Autolib... Il y a mille sujets extrêmement politiques qui se prennent, c'est vrai, sur un mode consensuel. Il faut plutôt s'en féliciter. Le SIPPEREC est une assemblée délibérante, donc ces réunions sont publiques, tout le monde peut y accéder et y assister physiquement ou en lisant les comptes rendus.

M. Dransart

Je veux compléter, parce que cela fait 10 ans que je siége à l'assemblée qui délibère. Je crois qu'il y a environ 40 points à l'ordre du jour à chaque séance. Sur 10 ans, j'ai dû voir 3 voix qui s'opposaient. Comme le disait M. le Maire, tout est traité en dialogue par le bureau, avec toutes les sensibilités et toutes les thématiques, avant de le présenter en assemblée. Un gros travail est fait, parce que les sujets sont très complexes. Je pense qu'ils arrivent à obtenir un consensus sur ces sujets qui ne sont pas très simples.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous prenons acte.

M. Dransart

Il y a une autre question.

M. le Maire

Excusez-moi, Monsieur Conway, je ne vous avais pas vu.

M. Conway

On avait posé la question avant la séance et on nous avait répondu que La Garenne avait adhéré à toutes les composantes.

M. Dransart

Oui, presque.

M. Conway

On nous a dit toutes.

M. Dransart

Pas le gaz.

M. Conway

D'accord. Sur l'environnement, l'adhésion est intervenue en 2019 ? Sinon, il y a une erreur matérielle sur une carte page 51 dans laquelle La Garenne-Colombes n'apparaît pas comme étant adhérente.

Mme Courty

Sur les énergies renouvelables.

M. Dransart

Ils ouvrent des compétences. C'est une compétence qui a été ouverte récemment au SIPPAREC, et nous y adhérons. Le principe est que la commune paie une adhésion d'environ 5 000, 6 000 ou 7 000 €, et on fait des économies monstrueuses parce qu'ils font les études une fois, donc on n'a plus à payer les études. Nous sommes gagnants sur cet aspect. Dans la réalisation, nous avons une simplification et une vitesse d'exécution dans les marchés qui font que nous sommes largement gagnants, quelle que soit la compétence, que ce soit l'électricité pour le SIPPAREC. Je parlais des tableaux numériques et des aides sociales. On est gagnant à se regrouper. Nous sommes 130 à chaque fois, et cela fait des enjeux, un gain et une puissance de négociation vis-à-vis des partenaires.

M. Conway

Ma question est : sommes-nous adhérents de cela ? Est-ce une erreur matérielle ou pas ?

M. Dransart

Nous sommes adhérents, mais depuis quand, je ne saurais pas le dire.

2018, semble-t-il. Nous avons adhéré dernièrement au SIPP'n'CO, le groupement de commandes. Nous l'utilisons beaucoup.

M. le Maire

Cela fait plus de 30 ans que nous sommes adhérents.

M. Dransart

Sur l'électricité, oui.

M. le Maire

C'est intéressant d'avoir cette discussion, mais on en a parlé mille fois ici.

M. Dransart

Tous les ans.

M. le Maire

Les subventions du SIPPAREC, l'éclairage public. Nous travaillons avec les autres communes depuis très longtemps sur tous ces sujets.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Merci beaucoup.

**Délibération DE-161219-125
(SIFUREP) pour l'année 2018**

Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne

M. le Maire

Le SIFUREP, Madame Gaillabaud.

Nous prenons acte du SIFUREP. Tout cela a été présenté en CCSPL, comme chaque année depuis toujours.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, le SIFUREP, c'est-à-dire le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, propose à ses 105 collectivités adhérentes, non seulement la compétence historique qu'est le service extérieur des pompes funèbres, c'est-à-dire l'organisation des obsèques, mais également la compétence crématorium et sites cinéraires, ainsi que la gestion des cimetières. Est proposée également une centrale d'achat à laquelle 54 adhérents ont souscrit. Cette centrale permet la mutualisation des marchés publics de fournitures, travaux et services dans le domaine funéraire. Le territoire du SIFUREP représente plus de 4 millions d'habitants, recensés essentiellement sur les départements de petite couronne que sont le 91, 92, 93, 94, plus la Ville de Maisons-Laffitte située dans le 78. À son actif, on peut noter cinq crématoriums, dont celui du Mont Valérien à Nanterre, plus deux chambres funéraires, dont également celle située à Nanterre.

Les faits marquants sur 2018 sont : une hausse des décès, avec 614 000 décès recensés en France, environ 76 000 pour l'Île-de-France et 10 000 pour les Hauts-de-Seine, et la signature, le 6 décembre 2018, d'une nouvelle DSP confiée à OGF, avec un contrôle poussé du syndicat, une visite du ministère, des enquêtes, etc. Ce contrat a été mis en place au 1^{er} janvier 2018. Il propose plusieurs avantages aux familles : un service négocié avec le délégataire pour des prix forfaitaires (1 541 € pour une crémation, 1 935 € pour une inhumation), avec une gratuité des enfants mort-nés ou de moins d'un an, une prise en charge à 50 % des enfants de moins de 16 ans, une prise en charge des frais d'obsèques pour les personnes dépourvues de ressources à la place des communes adhérentes, ainsi qu'une grille complète de tarifs inférieurs de 6 % aux prix pratiqués directement par OGF.

Cependant, pour bénéficier de ces avantages, il y a plusieurs conditions cumulatives : le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP ; le décès doit être enregistré sur le territoire d'une commune du SIFUREP ou sur la ville de Paris ; la mise en bière doit avoir lieu sur le territoire d'une commune du SIFUREP ou sur la ville de Paris ; les opérations telles que la cérémonie, l'inhumation, la crémation voire l'exhumation doivent s'effectuer sur le territoire du SIFUREP.

En ce qui concerne La Garenne-Colombes, il est à noter qu'il y a eu 57 décès, dont 25 inhumations et 32 crémations, ce qui représente 56 % des décès. On a enregistré trois prises en charge de personnes sans ressources et cinq prises en charge d'obsèques de jeunes enfants.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions sur le SIFUREP ? (*Non.*)

Merci, Madame Gaillabaud.

Délibération DE-161219-126 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2018

M. le Maire

On prend acte encore sur le SIGEIF.

M. Dransart

C'est le pendant du SIPPAREC pour le gaz. Le SIGEIF est la plus grande concession de gaz de France. Cela a un poids extrêmement important, ce qui a permis de négocier de façon sensible les prix d'achat du gaz pour l'ensemble des communes. Depuis quelques années, ils se sont mis aussi à l'électricité, avec les mêmes services que le SIPPAREC, peut-être moins aboutis. Récemment, ils proposent une solution de remplacement des bornes Autolib pour la recharge électrique des véhicules.

M. le Maire

Merci.

Des questions sur le SIGEIF ?

Mme Courty

J'aimerais réagir, parce que vous dire que ces rapports sont présentés en Commission de consultation des services publics. Non, ou ils le sont très succinctement, à défaut de la présence des délégataires. Cela a été dit à plusieurs reprises ici, la Commission de consultation des services publics, ce n'est pas une occasion, de manière très passive, d'avoir un compte rendu de l'activité du délégataire mais, au contraire, une occasion d'interaction et de questionnement du délégataire sur ce qui se passe sur la commune. Malheureusement, l'absence du délégataire de manière répétée, voire continue, est problématique parce qu'on ne peut pas engager ce dialogue.

M. le Maire

Vous avez raison. Il faut être juste, certains délégataires sont légers, d'autres font bien le travail. Je suis d'accord.

M. Hervo

Cette année, c'était particulièrement léger.

M. le Maire

Des questions à Jean-François sur le SIGEIF ? (*Non.*)

Il y a eu le projet de Marcoussis et le projet de la méthanisation à Gennevilliers, qui devrait ouvrir ses portes d'ici deux ans.

On prend acte.

Délibération DE-161219-127 Rapport annuel d'activité 2018 du délégataire de service public des marchés de La Garenne-Colombes - Société Lombard et Guérin Gestion

M. le Maire

Madame Michelet, sur Lombard et Guérin ?

Mme Michelet

Je n'ai pas été prévenue, mais je vais faire le travail de Yann Martin-Chauffier qui est absent.

Il s'agit du rapport annuel d'activité du délégataire de service public des marchés de La Garenne-Colombes : la Société Lombard et Guérin. Il fait son rapport. Je ne l'ai pas lu, parce que je n'ai pas été prévenue. Je fais au mieux, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Dans ce cas, je vais le faire. J'ignorais que tu n'étais pas au courant que c'était à toi de le présenter.

Vous connaissez la société Lombard et Guérin avec laquelle nous travaillons depuis 25 ou 30 ans, même plus que cela. C'est le délégataire qui gère nos marchés, qui sont le marché centre-ville et le marché des Vallées. Je crois qu'il y avait, en nombre de jours de marché, 104 pour le centre et 156 pour les Vallées. Vous connaissez le nombre d'ouvertures au public. La question des volants, qui est une question clé parce que les volants sont ceux qui permettent au marché de respirer, au-delà de ceux qui sont fixes... Nous organisons régulièrement des réunions avec les commerçants, auxquelles participe Mme Michelet, mais aussi Yann Martin-Chauffier.

Le rapport vous donne les activités qui ont été réalisées dans le cadre de la délégation. Il est évident que cette année a été particulière, notamment sur le marché du centre, suite aux travaux du centre-ville qui ont un peu bouleversé l'économie générale du marché, mais qui vont se traduire par la remise à disposition de l'entièreté de la surface à partir des semaines qui vont venir, probablement fin janvier, début février.

Avez-vous des questions sur ce sujet que tout le monde connaît par cœur, parce qu'il est intrinsèquement lié à la vie de La Garenne ?
(Non.)

Merci beaucoup.

Délibération DE-161219-128 Rapport annuel d'activité 2018 du délégataire de service public de la fourrière automobile - Société CRC

M. le Maire

Enfin, Monsieur Dransart, la CRC.

M. Dransart

Il n'y a pas grand-chose à dire. Je crois qu'il y avait un nombre de 550 enlèvements en 2018. La fourrière est située à Levallois en souterrain. On vous explique que c'est protégé. Rien de plus que les années précédentes, si ce n'est le chiffre qui évolue.

M. le Maire

La CRC est la société qui est gardienne de notre fourrière pour les automobiles.

Avez-vous des questions ?

M. Campion

En regardant leurs comptes, cela veut dire qu'environ 500 voitures sont enlevées par an, pour un bénéfice net de 800 €, soit 1,60 € par voiture. Cela me paraît relativement faible. Je m'étonnais un peu de ce chiffre assez faible.

M. le Maire

C'est le bénéfice, ce n'est pas le chiffre d'affaires.

M. Campion

Quand ils enlèvent une voiture, ils ont un bénéfice net de 1,60 €. Cela me paraît faible. J'ai un peu de mal à comprendre leur motivation.

M. le Maire

Le bénéfice est quand même fourni par l'automobiliste.

Nous prenons acte. Merci.

III - Pôle Ressources humaines, affaires juridiques

Délibération DE-161219-129 Mise à jour de la liste des personnels concernés par le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

M. le Maire

Monique, sur les personnels concernés par le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Mme Rimbault

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit ici d'une réactualisation de la délibération de 2002-2004 concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Sont concernés par cette indemnité les fonctionnaires titulaires, stagiaires, agents contractuels de catégorie B et C à temps complet, non complet et partiel, ainsi que les agents de catégorie A de la filière médico-sociale.

Les heures supplémentaires ne sont plus sous l'indice de rémunération référentiel, mais sont considérées comme supplémentaires dès lors qu'elles sont faites à la demande du chef de service, au-delà du temps de travail exercé par l'agent. Ces heures supplémentaires ne peuvent excéder un taux de 25 heures par mois. Toutefois, une dérogation de ce plafonnement est possible dans deux situations : si ce sont des circonstances exceptionnelles pour une période limitée ou pour les professions chargées de la protection des biens et des personnes pour la continuité du service public qui est indispensable. La compensation de ces heures supplémentaires est réalisée sous la forme d'un repos compensateur ou d'une indemnité versée à l'agent.

À la délibération que vous avez, vous est mise ensuite la liste des emplois ouvrant droit à ces indemnités qui a été réactualisée.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous étions sous l'emprise d'une délibération de 2004. Nous avons toiletté le texte et nous l'avons rendu plus en rapport avec les exigences des règlements, puisque nous avons une liste de grades, alors qu'il faut indiquer des fonctions. C'est pour cela que nous avons changé ce texte.

Y a-t-il des remarques ?

M. Campion

Nous avions demandé, puisque c'était quelque chose que je voyais pour la première fois, la répartition de ces heures supplémentaires par ces fonctions.

M. le Maire

Oui.

M. Champion

Nous avons tous des soucis d'emploi du temps avec les grèves. Si vous pouviez nous les faire parvenir ?

M. le Maire

Que voulez-vous précisément ?

M. Champion

Je voudrais, sur le bilan 2018, ces heures supplémentaires par fonction, parce qu'une nouvelle classification a été mise en annexe, pour savoir à combien d'heures cela correspond en 2018.

M. le Maire

Par individu ou par fonction ?

M. Champion

Par fonction.

M. le Maire

On prend...

M. Champion

Ce qui est dans votre annexe.

M. le Maire

On va vous fournir cela.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération DE-161219-130 Modification du tableau des effectifs

M. le Maire

Monique.

Mme Raimbault

Comme vous le savez, les écoliers garennois bénéficient d'une heure de musique depuis la grande section de maternelle jusqu'au CM2. Il est proposé une modification du tableau en fonction des disponibilités de certains professeurs pour l'année 2019-2020, notamment deux professeurs intervenant sur les structures à temps non complet, ainsi que deux professeurs ayant cessé leurs interventions sur la commune.

Afin d'assurer ces modifications et de répondre aux besoins supplémentaires, un professeur de musique sera recruté pour venir compléter ces temps des deux autres professeurs de musique. Pour le tableau de modification des emplois, il s'agit simplement de réajuster les quotités horaires de chacun de ces professeurs intervenant sur la ville. Trois professeurs interviennent à temps complet et trois à temps non complet.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions ?

M. Champion

J'ai été surpris qu'un professeur soit recruté à 95 %. Cela me paraît curieux.

Mme Raimbault

On fait en fonction de leur disponibilité et en fonction des besoins des écoles. On réajuste, puisqu'on a déjà deux professeurs à temps non complet qui sont là et deux sont partis. Un professeur est recruté pour venir combler les besoins des autres écoles.

M. Champion

C'était le chiffre de 95 % qui m'étonnait, au lieu de 100.

Mme Raimbault

Trois autres professeurs sont à temps complet.

M. Champion

D'accord.

M. le Maire

Je vous rappelle que les enfants dans les écoles à La Garenne, de la grande section de maternelle au CM2, ont tous une heure de musique financée par la municipalité sur le temps scolaire. Nous avons une politique en faveur de la musique. C'est ce qui explique la délibération qu'on vous passe ce soir, qui est extrêmement ambitieuse.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

IV - Pôle Finances, commande publique

Délibération DE-161219-131 Travaux de la Place de la Liberté - Commission d'indemnisation amiable des commerçants et artisans - Création et convention d'accompagnement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine

M. le Maire

C'est à création d'une commission d'indemnisation amiable des commerçants et artisans.

Comme vous le savez, il y a eu des travaux importants sur la place de la Liberté. Nous soumettons à votre approbation la création d'une commission pour indemniser les commerçants et les artisans, qu'ils soient fixes ou ceux du marché, de la place de la Liberté, pour la perte du chiffre d'affaires qu'ils auraient pu connaître du fait de ces travaux.

En pratique, nous n'inventons rien. Il s'agit d'un canevas qui est proposé par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine. Nous allons créer une commission qui sera composée d'un certain nombre de membres et qui sera présidée par un magistrat du TA de Cergy-Pontoise : un représentant de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, le comptable de la commune, 4 représentants du Conseil municipal que vous élirez tout à l'heure, 2 représentants des commerçants du centre, 2 représentants des services de la commune. Les services de la commune assureront l'instruction et la préparation des dossiers. Les entreprises pourront déposer leur dossier quand la réception des travaux sera faite, puisqu'on ne va pas s'amuser à calculer tant que les travaux ne sont pas terminés.

Nous mettons en place cette commission, ce qui permettra aux commerçants qui ont été effectivement lésés par ces travaux qui ont été particulièrement longs d'être indemnisés. Je vous rappelle que si les travaux ont été lents, c'est que nous avons voulu... Comment dirais-je ? Je ne trouve plus le mot, pardon. Les travaux ont été phasés dans le temps de sorte que les commerçants soient le moins impactés possible, donc cela nous a pris beaucoup de temps. On aurait pu aller plus vite, mais cela aurait eu un effet dévastateur sur l'activité commerciale. Je vous propose la création de cette commission.

Avez-vous des remarques particulières ? Nous aurons une deuxième délibération sur la désignation des représentants du Conseil municipal.

M. Conway

Quel est le calendrier de cette opération de la commission ?

M. le Maire

C'est ce que je viens de vous dire. Une fois que vous aurez pris la délibération, que l'on créera la commission et qu'on signera la convention avec la CCI, on attendra la fin des travaux et la réception de ceux-ci. Les commerçants sont invités à produire, s'ils le souhaitent – certains, par exemple, ont déjà dit qu'ils ne seraient pas intéressés –, leurs chiffres. La commission étudie et analyse à la fois la diminution éventuelle du chiffre et le lien de causalité, puisqu'on peut imaginer des variations de chiffres liées à d'autres phénomènes. À partir de quand ? Par définition, après la réception des travaux.

M. Conway

Ma question n'était pas sur le début mais sur la durée, c'est-à-dire, combien de temps cela va prendre. On prévoit une élection de 4 membres du Conseil, mais il va y avoir un changement de Conseil. Comment cela se passe ?

M. le Maire

C'est très simple. On est obligé d'élire la commission parce qu'on la crée. Vous avez tout à fait raison, mais j'allais le dire lors de la délibération suivante : les gens qui vont être élus le seront sous l'emprise de l'actuel Conseil municipal qui sera renouvelé au mois de mars. De toute façon, nous serons conduits à renouveler la totalité de toutes les commissions du Conseil municipal, y compris celle-ci. Il est très probable que la commission en question ne siègera pas. Le temps que les travaux soient terminés et que les gens apportent leur dossier... En revanche, on peut imaginer des premières décisions pour septembre. Cela va dépendre aussi du flux. S'il y a une demande, cela ira vite. S'il y en a beaucoup, cela ira moins vite.

M. Campion

La durée de vie de cette commission sera de 2 ans après, éternelle ?

M. le Maire

Pas éternelle.

M. Campion

Les gens auront, comme cela existe, tant d'années pour déposer leur dossier, tant de jours ? Est-ce prévu ?

M. le Maire

On va leur écrire à la fin des travaux en demandant qui est intéressé. On mettra une date limite qui sera fixée par le règlement intérieur de la commission, parce que la commission va elle-même adopter un règlement intérieur. Il faut être le plus intelligent possible : suffisamment longtemps pour laisser aux gens le temps de monter un dossier, mais pas trop pour ne pas faire trop patienter ceux qui voudraient avoir une réponse. On trouvera un équilibre intelligent.

M. Conway

La Chambre de commerce apporte son appui sur l'instruction, mais en termes d'indemnisation, c'est sur le budget communal ?

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

Vous l'avez déjà budgété ou un estimé était compris dans le budget ? Comment cela se présente ?

M. le Maire

Par définition, on ne pouvait pas le budgéter, puisque, comme vous le savez, il y a une annualité du vote du budget, et on ne peut voter en mars qu'un budget sincère, c'est-à-dire un budget qui a une idée précise de la future dépense. Nous n'aurions pas pu voter en mars dernier une dépense qui, par définition, était totalement inconnue et qui n'aurait pas été dépensée dans l'exercice budgétaire. C'était impossible. Il faudra que nous inscrivions, mais cela fera l'objet d'une discussion entre nous, une évaluation au budget qui sera voté en avril, après les élections.

M. Conway

Les travaux de la place de la Liberté font l'objet d'une AP/CP, autorisation de programme et crédit de paiement, donc c'est bien pluriannuel ?

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Je ne comprends pas que ce ne soit pas mis dans la disposition modificative de ce soir, par exemple.

M. le Maire

L'objet juridique n'était pas créé au moment du vote du budget de mars dernier, donc il n'était pas possible d'inscrire une dépense en relation avec le travail d'une commission qui n'existait pas. Je ne suis même pas certain – il faudra vérifier – qu'on puisse inscrire sur l'AP/CP l'indemnisation qui est d'une nature tout à fait différente, puisque l'AP/CP va voter des investissements, alors qu'en l'occurrence, on n'est pas sur de l'investissement. Il faudra que l'on étudie cet aspect. Je pense que ce n'est pas le sujet de l'AP/CP.

D'autres questions ? *(Non.)*

Merci infiniment pour votre soutien silencieux. Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Délibération DE-161219-132 Travaux de la Place de la Liberté - Commission d'indemnisation amiable des commerçants et artisans - Election des représentants de la commune

M. le Maire

Maintenant, nous allons élire cette commission qui risque de ne pas beaucoup se réunir avant son renouvellement, mais il faut le faire formellement.

J'ai reçu 4 candidats : Yann Martin-Chauffier, Monique Raimbault, Jean-François Dransart et Ghislain de Boutray, dans cet ordre. Si l'opposition veut nous donner un nom, on le met à la place de M. de Boutray si M. de Boutray est d'accord, et on aura un vote consensuel.

M. Conway

Je serai le représentant des listes minoritaires.

M. le Maire

Avec l'accord de tout le monde ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Merci beaucoup. Je dois considérer que Mme Naturel est d'accord ?

M. Duclos

Oui.

M. le Maire

La commission pourrait être organisée, si vous le voulez bien, avec M. Martin-Chauffier, Mme Raimbault, M. Dransart et M. Conway. Si tout le monde est d'accord, est-ce que vous m'autoriseriez à ne pas passer par un vote à bulletin secret ?

Pas d'opposition ? Merci beaucoup.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Bravo.

Délibération DE-161219-133 Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2020

M. le Maire

M. Ballin n'ayant pas pu avoir son train – comme vous le savez, il y a quelques aléas ferroviaires actuellement – m'a demandé de présenter ses dossiers. Il s'agit de l'autorisation d'ouverture des crédits d'investissement sur 2020. Comme chaque année, 25 % de l'investissement.

Avez-vous des remarques particulières ? *(Non.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

M. le Maire

Comme d'habitude, c'est le marronnier, la fixation des taxes, redevances et tarifs divers pour 2020. On vous a donné la liste qui est un inventaire à la Prévert. On y a appliqué une augmentation de 0,9 % du coût de la vie. Vous la connaissez par cœur, puisque vous la votez chaque année. Cela va de la location du parking du théâtre à la médiathèque, en passant par le quotient familial ou les places de stationnement en cas de déménagement. Il y a vraiment toute la vie de la commune. Avez-vous des remarques ?

M. Champion

J'ai une remarque et une question. Pour tout ce qui concerne les enfants, je voudrais connaître la règle entre le quotient maximum et le quotient minimum, c'est-à-dire les coûts, en sachant que selon les activités, il est extrêmement différent. Pour les classes environnement, il est entre 7 et 9 % selon où l'on est, alors que pour les repas, il est plutôt autour de 2. J'aurais voulu comprendre comment c'était fabriqué. Je n'arrive pas à trouver de lien logique. J'aurais même dû demander les autres années d'ailleurs.

Pour les repas, le quotient familial le plus bas est à 2,20 €, 2,80 € pour celui du dessus et 3,20 €. Si l'on diminuait d'1 € tous ces quotients familiaux, on serait à moins de 7 000 €. Je vous donne un exemple simple. Le dernier est à 2,20 €. Il y a 2 028 repas par an. Si je diminue de 1 €, cela fait 2 028 € en moins.

Ce genre de pratique, au moins pour les derniers quotients familiaux, se pratique dans les grandes communes environnantes, Courbevoie, Asnières, Colombes, qui sont de la même obédience politique que vous. Je pense que ce serait un signe intéressant et fort pour un coût relativement limité.

M. le Maire

Merci, Monsieur Champion, de découvrir, à deux mois et demi d'une élection municipale, un sujet que vous travaillez depuis 5 ans. Sur la différence entre le quotient X et le quotient Y, j'avoue que je ne sais pas vous répondre comme cela. Cela aurait été bien qu'on puisse s'en parler durant ce mandat.

Quant à votre proposition, pourquoi pas. Il faut voir combien elle coûte et expertiser ce que vous venez de dire. Vous lâchez cela comme cela, mais cela s'étudie. Pourquoi pas. D'ailleurs, on peut le modifier en cours d'année. Je veux bien croire vos chiffres, mais je les trouve un peu brutaux.

M. Champion

Ce sont ceux de votre administration.

M. le Maire

Les chiffres sont les miens, mais la conséquence que vous en tirez est la vôtre.

C'est bien, à deux mois et demi d'une élection, d'avoir des idées extraordinaires qu'on n'a jamais proposées depuis 4 ans, mais l'idée est d'expertiser ce que vous avez dit. Comme vous le savez, c'est soumis à délibération, donc on peut évidemment, à chaque moment, le modifier. Nous regarderons votre proposition.

Monsieur Conway ?

M. Conway

L'encadrement des enfants qui bénéficient d'un programme PAI pendant le temps du repas a augmenté de 2,7 %. Il a un traitement un peu à part par rapport au 0,9 global. Je voudrais savoir quelle est la raison de cette particularité.

M. le Maire

Madame Fommarty, avez-vous la réponse à cette question ?

Mme Fommarty

Vous dites que l'encadrement des enfants bénéficiant d'un PAI a augmenté de 2 % ?

M. Conway

De 2,7 %, après avoir augmenté de 3,4 % l'année dernière.

Mme Fommarty

L'année dernière, c'était 1,53, et cette année, c'est 1,54, donc pour moi, cela fait 0,7 %. J'ai peut-être fait une erreur de calcul. C'était 1,53 l'année dernière et 1,54 cette année.

M. le Maire

Méfiez-vous, Mme Fommarty est bonne en maths.

M. Conway

J'avais 1,50.

Mme Fommarty

C'était en 2018.

M. Conway

En 2018, c'était 1,45.

Mme Fommarty

Non, c'était en 2017.

(Rires.)

M. le Maire

C'est bien d'affirmer des choses, mais Mme Fommarty a rétabli la vérité.

L'un des sujets est que l'application de 0,9 conduit à 1,2 centime par demande de 1 centime, donc l'année suivante...

Mme Fommarty

On va augmenter de 2 centimes.

M. le Maire

En réalité, tout cela se lisse sur plusieurs années.

Mme Fommarty

Globalement, sur toutes les fournitures, qu'il y ait un PAI ou non, la fourniture d'un repas ou non, les augmentations sont entre 0,6 et 1,1 %, puisque nous sommes obligés à chaque fois d'augmenter d'un nombre de centimes entier.

M. le Maire

La moyenne est de 0,9.

M. Conway

J'ai une autre remarque qui concerne les grilles tarifaires des stationnements. Je trouve intéressant de comparer les stationnements selon les lieux où cela se produit et les conditions. Les grilles tarifaires horaires, donc entre longue durée, courte durée, et le parking place de la Liberté... Le tarif horaire d'un parking place de la Liberté est plus cher que la courte durée dans des proportions assez significatives. Je voulais savoir, en dehors du contrat qui lie le délégataire à ces tarifs, si cela avait été vu et dans quelle logique.

Je prends un exemple. Vous aviez au parking place de la Liberté, pour 2 heures de stationnement, 4,20 €, la courte durée est de 3,10 € et la longue durée de 1,70 €. Si l'on prend la longue durée sur le parking, 8 heures, c'est 15,40 €, et en longue durée, c'est 9,70 €. Il y a des différences assez sensibles, et je ne comprends pas bien la logique de ces tarifs.

De la même manière, si l'on compare les parkings, entre le parking du Théâtre, le parking Bonnal et le parking place de la Liberté, on a des tarifs nettement supérieurs, puisqu'on a 960 € pour les parkings, et sur le parking place de la Liberté, sans réservation, c'est 998, et avec réservation, c'est 1 298. J'essaie de comprendre la logique de la tarification.

M. le Maire

Premièrement, vous connaissez tous ces tarifs, puisqu'ils ont déjà été adoptés au Conseil municipal. C'est bien d'essayer de comprendre, mais c'est exactement la même philosophie que ce qu'on a voté il y a quelques semaines, il y a un an, 2 ans ou 3 ans. Rien n'a changé.

Deuxièmement, si votre question est s'il est possible que des parkings aient un tarif différent selon le lieu à La Garenne, la réponse est oui. C'est vrai. Le parking du Théâtre et le parking de la place de la Liberté n'ont pas la même utilité.

Troisièmement, dans votre analyse en comparant parking *versus* surface pour Liberté, vous omettez un point qui n'est pas petit : il y a 30 minutes de gratuité pour le parking. Je pense qu'il faut donner tous les éléments pour pouvoir faire l'analyse. La question des 30 minutes gratuites est absolument fondamentale.

La philosophie est de faire en sorte que les gens aient intérêt à aller au parking de la place de la Liberté pour faire des courses chez les commerçants. C'est pour cela qu'on offre les 30 minutes. Souvenez-vous, quand on avait commencé à en parler, c'était 15 minutes. C'était la première délibération que nous avons prise il y a quelques années. Il nous a semblé à tous que ce n'était pas suffisant, parce qu'en 15 minutes, vous avez juste le temps d'arriver à votre voiture, descendre, prendre l'ascenseur, aller chez le boulanger, et les 15 minutes sont presque passées. L'idée est qu'avec les 30 minutes, on donne un peu d'oxygène. Tout cela nous a paru logique il y a 8 semaines quand on a voté. C'était début ou fin septembre. Cela nous paraît toujours logique à fin décembre.

C'était en juillet ? Je ne sais plus. Avant les vacances, vous avec raison.

D'autres remarques ?

M. Conway

Je repose la question que l'on avait posée au mois de juillet de l'année dernière. Dans les rues avoisinantes au parking place de la Liberté, quelle est votre position par rapport au stationnement des voitures en surface ?

M. le Maire

Quelle est votre question ? Il y a des rues en stationnement payant.

M. Conway

Dans les rues actuellement gratuites, qui ne font l'objet ni d'un stationnement réglementé zone bleue ni d'un stationnement payant, quel est votre projet par rapport à cela ?

M. le Maire

Il faudrait que l'on ait une discussion là-dessus. Je crois que le Conseil municipal a des positions qui sont variées selon les uns et les autres. Tout est ouvert. Il faut que l'on en discute ensemble. Dites-nous ce que vous en pensez, par exemple. Vous n'avez jamais dit ce que vous en pensiez. Votre question est s'il faut faire plus de payant ?

M. Conway

Ma question est ce que vous comptez faire.

M. le Maire

Je ne sais pas.

M. Conway

Pour le moment, j'entends que vous n'avez pas de position là-dessus.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Vous dites aux personnes « on verra ». Je ne sais pas quand, c'est-à-dire quand vous en aurez discuté, décidé ? Vous répondez à ma question, qui est simple.

M. le Maire

Ma réponse est encore plus simple : le Conseil municipal n'a jamais eu de discussion sur ce sujet. Ce n'est sûrement pas moi qui vais vous dire ce qu'il faut faire. Il faut que le Conseil municipal en discute. Ce qui m'intéresserait, c'est de savoir ce que vous en pensez. Quel est votre avis ?

M. Conway

Nous sommes pour des stationnements payants dans des zones où il y a une activité commerciale.

M. le Maire

Nous aussi. Vous ne parlez pas de ces zones, puisqu'elles sont déjà payantes. Vous parlez des autres.

M. Conway

Cela veut dire que vous mettez les autres... Vous avez déjà une réponse, puisque vous les mettez en longue durée autour de la place de la Liberté.

M. le Maire

Vous souhaiteriez cela ?

M. Conway

C'est ce que vous êtes en train de dire. Il n'y a pas d'activité commerciale.

M. le Maire

Il ne vous a pas échappé, Monsieur Conway, qu'il y avait trois types de zones à La Garenne : la courte durée pour les zones commerçantes, la longue durée pour certaines zones résidentielles, et la gratuité pour d'autres. La question que vous posez est de savoir si les zones actuellement gratuites doivent devenir longue durée. C'est votre question ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Quelle est votre question ?

M. Conway

Vous mettez trois zones, admettons. J'en ai quatre : la courte durée pour les commerçants, la longue durée, vous parlez d'une gratuite, et une en zone bleue pour les résidents par exemple.

M. le Maire

D'accord.

M. Conway

Nous sommes favorables, dans les zones où il y a des activités quotidiennes, à l'installation d'une zone bleue résident.

M. le Maire

Pourquoi pas, c'est intéressant. Il faut l'étudier, bien sûr.

Par exemple, rue de Châteaudun, est-ce que l'on considère que c'est suffisamment proche de la place pour être une zone courte, longue, gratuite ou zone bleue, selon vous ?

M. Conway

Il y a plein de rues que l'on habite. M. Dransart habite avenue Foch.

M. le Maire

Par exemple, M. Dransart.

M. Conway

Posez-lui la question.

(Rires.)

M. le Maire

L'avenue Foch, c'est très intéressant. On vient de la refaire.

M. Conway

On va y revenir. Au niveau de la rue de Châteaudun, comme des autres rues, c'est quelque chose à discuter.

M. le Maire

Vous êtes d'accord avec moi.

M. Conway

Actuellement, la moitié de la rue de Châteaudun est interdite aux voitures hors jours de marché. Des voitures stationnent. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que des places de stationnement perdurent, même de façon hebdomadaire. Je parle d'autant plus tranquillement que je n'ai pas de voiture à La Garenne, donc je ne suis pas directement concerné par la chose, mais j'aurais à cœur de faire en sorte que les gens soient associés à cette réflexion pour qu'on ait des solutions intelligentes et globales.

M. le Maire

Très bien. Je ne suis pas certain que tout le monde ait compris votre position, mais vous êtes d'accord pour discuter ?

M. Conway

Oui.

Monsieur Dransart, qu'est-ce que vous en pensez ?

M. Dransart

Si vous me demandez s'il faut mettre des zones bleues à La Garenne, je vous dirai que je suis contre. Colombes et Asnières l'ont fait, comme vous l'aviez proposé, Monsieur Champion, la dernière fois, mais je crois qu'ils vont en revenir, parce que cela ne fait qu'accroître le phénomène de voitures-ventouses. Avec ces zones bleues, on a droit à 7 jours, mais les villes ne sont pas en mesure de dire que tel véhicule est arrivé ici à tel moment. Il faut recommencer le compteur par un policier qui déclare, et ils se retrouvent avec des véhicules qui sont là pendant des semaines sans pouvoir les verbaliser. C'est mon point de vue.

M. le Maire

Cela montre bien qu'il faut avoir un débat. Ce n'est pas le sujet du jour, mais je suis content que chacun ait échangé sur ce sujet. On voit bien qu'il n'y a pas de solution miracle.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Courty

Pour clore le débat sur la voiture, je pense que le sujet du stationnement devrait déborder plus largement sur le sujet de la place de la voiture dans la ville.

M. le Maire

Vous avez raison.

Mme Courty

Pour revenir au sujet de la délibération, on l'avait demandé il y a quelque temps, serait-ce possible d'avoir une ventilation du nombre de repas pris par tranche de quotient familial ?

M. le Maire

On va vous fournir cela.

M. Champion

Ce sont les chiffres que vous m'avez fournis, donc je peux les transmettre.

M. le Maire

On va vous les fournir aussi à vous. Il n'y aura pas de jaloux.

Mme Fommarty

Je voulais attirer votre attention sur la dernière ligne, qui est le quotient maximum. On n'a pas extrait les Garennois et les non Garennois. Les enseignants sont aussi sur ce coefficient et certains Garennois qui ne veulent pas nous transmettre leur feuille. Le chiffre peut paraître élevé, mais il n'est pas que garennois.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Merci.

Délibération DE-161219-135

Modification de l'AP/CP « aménagement de la place de la Liberté »

M. le Maire

On précise le périmètre de l'AP/CP en l'appelant « aménagement de la place de la Liberté et de ses abords ». L'idée est d'inclure le futur square qui est actuellement le parking officiel de la médiathèque, puisque celui-ci va devenir un square. Nous en avons parlé dans le passé. On modifie l'AP/CP en conséquence, en nature ainsi qu'en valeur.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. Conway

Je pense que votre présentation est un peu courte, Monsieur le Maire, parce que vous réduisez la variation du crédit à la création du square, qui est absolument sans commune mesure avec l'évolution des budgets. Au global, on passe d'un vote de 6,2 M€ à près de 9,7 M€. Le square représente environ 600 000 €. Nous sommes demandeurs de plus d'informations sur les raisons de ce dérapage massif dans ce budget.

M. le Maire

D'abord, le dérapage n'est pas massif. C'est une évolution assez habituelle dans ce type de travaux qui mettent plusieurs années. Un des éléments clés a été la nécessité de phasage, qui a extrêmement compliqué les travaux. Comme je vous l'ai dit et répété, nous aurions fait les travaux d'une seule traite, les choses auraient été tout à fait différentes. Je parle sous le contrôle de Jean-François Dransart et de Jean-Pierre Hervo. Nous avons eu le souci d'économiser des efforts supplémentaires à ceux qui habitent et travaillent sur la place de la Liberté. C'est cela qui explique en très grande partie cette augmentation du budget.

M. Conway

Vous oubliez les fontaines.

M. le Maire

Les fontaines ont toujours été prévues, Monsieur.

M. Conway

Pourtant, vous le mettez, dans le projet de délibération, comme explication du dépassement.

M. le Maire

Non, c'est une erreur. Les fontaines ont toujours été au budget. Vous pouvez reprendre les premiers budgets. Je sais que vous en avez fait beaucoup en matière de débat politique sur ce sujet, mais les fontaines ont toujours été inscrites dans ce budget. Je pense que l'AP/CP de 2017 ou 2018, cela devait être le début de l'AP/CP, ou au moins partiellement... Je comprends que cela puisse être un élément de communication.

M. Conway

Je vous lis la phrase de la délibération, qu'il faudra peut-être corriger : « *Il faut également prendre en compte la passation des marchés de travaux de création des fontaines jumelles avec sa maîtrise d'œuvre, représentant un montant de 0,73 M€* ».

M. le Maire

Absolument. Nous avons inscrit dans le budget initial une somme de l'ordre de 0,7 M€.

M. Hervo

Un peu plus de 6.

M. le Maire

Nous sommes sur une augmentation de l'ordre de 50 000 €. C'est à vérifier, mais c'est la réalité par rapport au budget initial.

Avez-vous des questions particulières ?

M. Conway

Dans ces travaux supplémentaires liés à diverses choses, dont le phasage, ce budget est aménagé en fonction. Est-ce que des entrepreneurs ont passé leur avenant ? Est-ce que les avenants correspondants au dépassement ont été signés ?

M. le Maire

Je ne comprends pas bien votre question.

M. Conway

Des travaux supplémentaires ont été faits, et je n'ai pas le souvenir d'avoir vu passer des avenants.

M. le Maire

On travaille en bordereaux de prix unitaires. Je ne comprends pas votre question.

Quand on est en BPU, pourquoi un avenant ? Je ne saisis pas, Monsieur Conway.

M. Hervo

L'essentiel vient de l'évolution des quantités, et comme on connaît les prix unitaires, il n'y a pas besoin d'avenant. Les travaux supplémentaires passeront en Commission d'appel d'offres comme il se doit.

M. Conway

Toutes les entreprises ont été payées ?

(Rires.)

M. le Maire

Non, on ne paie pas les entreprises.

M. Hervo

Si elles continuent à travailler, c'est qu'elles sont sans doute payées. Sinon, on aurait peut-être des grèves sauvages sur les chantiers.

M. le Maire

On paie les fournisseurs.

M. Conway

Je note.

(Rires.)

M. le Maire

Après une dizaine d'années au Conseil municipal, Monsieur Conway, ce n'est pas sympa de penser qu'on pourrait ne pas payer nos fournisseurs. D'ailleurs, je crois qu'en délai de paiement, nous sommes plutôt bons. Nous sommes à 20 jours, ce n'est pas mal.

Je pense que la directive européenne nous oblige à 30 jours, donc nous sommes plutôt très bons.

M. Conway

Une question purement technique : le lien de l'AP/CP avec le budget primitif. On ne doit pas inscrire au budget primitif ce qui concerne l'année liée à l'AP/CP ?

M. le Maire

Je ne comprends pas votre question.

M. Conway

En 2019, vous avez un budget qui était initialement prévu de 3,53 M€, et le nouveau vote, c'est 5 783 424,07 €. Au niveau de la sincérité du budget, n'y a-t-il pas une modification à faire ou est-ce que l'AP/CP tient compte de cela ?

M. le Maire

Dans le point suivant, Monsieur Conway, vous avez probablement étudié le dossier avant de venir, vous avez, en dépenses d'investissement, un abondement des crédits destinés à l'AP/CP. C'est cela que vous voulez dire ? Dans la DM prochaine...

M. Conway

Oui, d'accord.

M. le Maire

C'est cela que vous vouliez ?

M. Conway

C'est cela.

M. le Maire

Dans la délibération suivante, vous avez une DM, des crédits destinés à l'AP/CP.

M. Conway

Je ne retrouve pas le montant, mais on verra au point suivant.

M. le Maire

Merci.

Pas de question ? (Non.)

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération DE-161219-136 Budget principal - Décision modificative n° 3

M. le Maire

Nous arrivons à la fameuse DM 3. Vous trouverez des éléments de calage du budget. Globalement, vous avez, en investissement, l'Olympique Garennois, dont on va parler plus tard, la place de la Liberté essentiellement. En fonctionnement, vous avez Autolib, puisque vous savez que l'affaire n'est pas terminée malheureusement, et il s'agit de prévoir la participation au financement du syndicat, et une subvention de fonctionnement assez traditionnelle, que l'on a vu passer les années précédentes au profit de la maîtrise des Hauts-de-Seine pour 17 000 €. Il y a aussi un viager. Nous allons opérer l'acquisition d'une opération en viager. Il s'agissait d'une erreur d'imputation de ligne. Vous la voyez apparaître en moins et plus à 500 000 €. C'est une petite DM.

Y a-t-il des questions ?

M. Conway

Je ne retrouve pas le montant lié à cet abondement dont vous parlez.

M. le Maire

Il doit être de l'ordre de 320 000 €. Sur la place de la Liberté ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Je vais essayer de vous le trouver.

L'AP/CP, c'est à quelle page ? Où trouve-t-on les 320 000 € sur la place de la Liberté ?

Au 23-15, Monsieur Conway.

M. Conway

Je suis en train de regarder : 324 000.

M. le Maire

Vous l'avez ?

M. Conway

Et le lien avec le dépassement de 2,2 M€ ?

M. le Maire

Le vote AP/CP est une régularisation, et la DM est à la marge. Le montant du BP était supérieur à l'AP/CP. C'est pourquoi vous avez une mise à jour de l'AP/CP et que ces 324 029 € apparaissent.

D'autres questions ?

M. Conway

Nous avons un commentaire sur le fait que l'on voit, à travers cette série de dépenses, que le parallèle à faire entre bonne santé financière de la Ville et bonne gestion n'est pas évidente. Dans ce cas, on voit bien qu'on peut dépenser plus et d'une manière, à notre avis, inutile et luxueuse, et avoir une santé financière par ailleurs. Nous sommes dans une position de surimposition des Garennois par rapport à des dépenses qui sont à des niveaux très élevés par rapport au besoin de la population.

M. le Maire

J'avoue que je ne comprends pas bien. On inscrit aux DM 324 000 € supplémentaires pour les travaux de la place de la Liberté, le phasage, etc. Ce n'est pas une somme immense quand on sait l'entière du projet. Vous trouvez qu'on fait les choses trop belles ?

M. le Maire Eratum : Intervention de Christophe Conway

Trop cher. Vous étiez à 6,2 M€ au début, vous êtes à 9,7 M€ à la fin. Vous trouvez cela normal, nous pas.

M. le Maire

Vous n'avez pas compris qu'on a modifié l'AP/CP. Ce n'est pas grave, on ne va pas revenir sur le débat.

M. Conway

Vous avez modifié de manière luxueuse.

M. le Maire

On va faire un square. C'est luxueux, un square.

On va passer au vote. Qui s'abstient ? 3. Qui est contre ? 2. Qui est pour ? 30. Merci beaucoup.

Délibération DE-161219-137 Avances sur subventions 2020

M. le Maire

Comme chaque année, nous subventionnons en avance le CCAS, le conservatoire de musique et le COS. C'est pour payer les salaires la plupart du temps. On paie les fournisseurs et même les salaires, c'est extraordinaire.

Avez-vous des remarques ? Pas de remarques ? Habituellement, vous votez contre le conservatoire. Vous n'avez pas de question sur le conservatoire ? Je vous rappelle que vous avez toujours voté contre la subvention au conservatoire en début d'année.

M. Conway

On s'abstient.

M. le Maire

Ah !

M. Conway

Il y a une petite différence.

M. le Maire

La sagesse a parlé.

M. Conway

Je suis content de voir qu'au bout de 5 ans, vous n'avez toujours pas notre position en tête par rapport à cela. C'est une abstention, et c'est essentiellement parce qu'il n'y a pas d'accompagnement social au niveau des budgets, notamment par le prêt de matériel ou d'application de quotients familiaux.

M. le Maire

Le conservatoire sera probablement content d'apprendre que vous êtes constants sur le non-soutien audit conservatoire.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous voulez vous abstenir ou pas ? M. Conway vient de dire qu'il s'abstenait.

M. Conway

Vous avez dit « je ne comprends pas, d'habitude vous votez contre ». En l'occurrence, il s'agit d'une avance.

M. le Maire

Vous avez dit « je vais m'abstenir ». J'ai dû mal comprendre, mais je crois que nous sommes 30 à avoir entendu que vous vous absteniez. Ce n'est pas grave, c'est ma faute.

M. Conway

Vous faites bien de reposer la question. On s'abstient sur le niveau de la subvention au conservatoire depuis 5 ans pour les raisons que je viens de vous expliquer. Il s'agit d'une avance sur une subvention ; on ne va pas voter contre.

M. le Maire

Comme chaque année, Monsieur.

M. Conway

Les autres années, vérifiez, sur les avances de subvention, on a toujours voté pour.

M. le Maire

Non, Monsieur Conway, je ne crois pas, mais on vérifiera. Je me félicite du fait que la proximité des élections municipales permet aux gens de devenir plus sages. C'est intéressant.

On va voter. Contre ? Non. Abstention ? Qui est pour ? (*L'opposition lève la main.*)

Formidable ! C'est bien, il faudrait des élections chaque année.

Délibération DE-161219-138 Complément de subvention 2019 au CCAS

M. le Maire

Avez-vous des remarques particulières ? Toujours pareil.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération DE-161219-139 Subvention 2019 à l'Association La Maîtrise des Hauts-de-Seine

M. le Maire

Nous devons être sur 17 000 €, de mémoire. La Maîtrise des Hauts-de-Seine a un objet social extrêmement important, puisque les enfants de la Garenne se sont initiés à la musique à très haut niveau grâce à la Maîtrise des Hauts-de-Seine que nous avons associée à La Garenne-Colombes, qui est venue jouer pendant toutes les années qui ont précédé la livraison de la Seine Musicale au théâtre, par convention. Nous gardons cette relation privilégiée avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine pour ses actions sociales.

Avez-vous des questions ?

M. Champion

Cela concerne combien de jeunes Garennois ?

M. le Maire

Une vingtaine, je crois.

M. Conway

J'apporte une précision par rapport à votre remarque d'autrefois sur l'influence bénéfique éventuelle de la période électorale. Je vous confirme qu'au Conseil municipal du 22 décembre 2018, il y avait l'octroi de trésorerie du CCAS, du conservatoire de musique et du Comité d'œuvres sociales et que l'on avait voté pour. Il n'y avait aucune nouveauté. Vous voyez de la malice là où il n'y en a pas.

M. le Maire

Nous vérifierons cette information importante qui me fait sourire.

Y a-t-il des questions sur la Maîtrise des Hauts-de-Seine ?

M. Conway

Y a-t-il des enfants d'élus qui sont concernés, qui justifieraient une non-participation au vote ?

M. le Maire

On ne va pas commencer à donner le nom des enfants qui sont au conservatoire. Je pense que si un élu a ses enfants au conservatoire – c'est la Maîtrise, pardon –, je ne vois pas en quoi cela gêne. Je pense qu'il n'y en a pas, mais je ne vois pas en quoi cela gêne. C'est s'ils faisaient partie du comité directeur, c'est-à-dire s'ils étaient dans l'organe qui a à gérer les deniers publics. Quand on est membre d'une association et utilisateur, on a le droit de voter. À ma connaissance, je ne vois pas d'élus.

Dénoncez-vous, les élus !

(*Rires.*)

Personne ne se dénonce, très bien.

Nous allons voter, puisque personne ne s'est dénoncé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bravo pour la Maîtrise !

Délibération DE-161219-140**Subvention en faveur de l'Olympic Garennois Natation****M. le Maire**

La subvention d'investissement en faveur de l'Olympic Garennois Natation est de 12 000 €, parce que le compresseur est tombé en panne. C'est bien cela, Madame Michelet ?

(Mme Michelet acquiesce.)

Il était vieux. Le compresseur est important quand on fait de la plongée.

Y a-t-il des questions sur le compresseur ?

M. Dransart

Y a-t-il des enfants d'élus qui nagent ?

(Rires.)

M. le Maire

Qui savent nager ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde a voté, sauf Mme Michelet parce qu'elle est présidente du club.

Délibération DE-161219-141 Admissions en non-valeur et créances éteintes au titre des exercices 2009 à 2018, et actualisation des provisions correspondantes**M. le Maire**

En non-valeur, nous avons 4 000 €. C'est le trésorier qui demande qu'on prenne cette décision.

Avez-vous des remarques particulières sur cette somme considérable ? Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

V - Pôle population**Etat-civil****Délibération DE-161219-142****Dérogations au repos dominical****M. le Maire**

Mme Gaillabaud va vous parler de la possibilité de travailler le dimanche. Soyez synthétique comme vous savez le faire, parce que c'est un sujet qui revient chaque année.

Mme Gaillabaud

Ce dossier présenté à ce jour est un marronnier puisque, comme vous le dites, Monsieur le Maire, ce sujet revient chaque année.

Il s'agit ici d'autoriser, pour l'année 2020, les 12 dimanches de dérogation au travail dominical en ce qui concerne les commerces de détail. Six arrêtés devraient être pris. Ils sont indiqués dans le dossier qui vous a été présenté, à savoir automobile et motocycles, chocolaterie, confiserie et biscuiterie, parfumerie, cosmétique, esthétique et parapharmacie, multicommerces comme Monoprix, commerces de détail à prédominance alimentaire et les autres branches restantes.

Pour information, le Conseil métropolitain, dans sa séance du 4 décembre, a émis un avis favorable. Je vous propose donc d'émettre également un avis favorable à ces dérogations au principe du repos hebdomadaire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions sur la nécessité de dormir le dimanche matin ou d'aller travailler ? *(Non.)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

Délibération DE-161219-143**Convention d'échanges électroniques des données état civil entre la commune de La Garenne-Colombes et le Département des Hauts-de-Seine****M. le Maire**

Il s'agit ensuite de Mme Bordet, qui va vous parler d'échanges de données.

Mme Bordet

Il s'agit d'accepter la convention d'échanges électroniques des données d'état civil entre la commune de La Garenne-Colombes et le Département des Hauts-de-Seine concernant les actes de naissance et de décès d'enfants de moins de 6 ans, qui sont actuellement transmis par les officiers d'état civil de la commune aux services de PMI par courrier. Pour information, environ 24 000 extraits d'actes de naissance et 20 actes de décès par an sont reçus par le service PMI en question.

Les enjeux de la dématérialisation et du transfert de données contenues dans ces extraits d'actes de naissance et de décès vers le logiciel ci-avant, adapté au suivi de la santé de la mère et de l'enfant, sont l'amélioration du processus de traitement de données en temps et en qualité, mais aussi la diminution des coûts de transfert et de traitement. Une convention a été rédigée et vous est proposée. Cette

convention a pour objet de définir les conditions de mise en place et de gestion du protocole, qui permettra la transmission électronique de ces données à la PMI.

M. le Maire

Très clair. Merci, Madame Bordet.

Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

CCAS

Délibération DE-161219-144 Avenant n° 1 à la convention entre le Département des Hauts-de-Seine, les communes de La Garenne-Colombes, de Bois-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes au titre des années 2018-2019-2020-2021

M. le Maire

C'est M. de Boutray qui va prendre le 144. C'est une convention entre le Département des Hauts-de-Seine, La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS. Il y en a deux.

M. de Boutray

L'avenant concerne l'Espace Insertion. En 2018, nous avons renouvelé une convention entre le Département, la Ville de Bois-Colombes, La Garenne-Colombes et le CCAS de La Garenne pour le fonctionnement de l'Espace Insertion pour les quatre années de 2018 à 2021. Je vous propose de signer un avenant suite au désengagement de la Ville de Bois-Colombes. Bois-Colombes n'est plus partie prenante de l'Espace Insertion depuis le 1^{er} janvier 2019. Je vous propose de signer une nouvelle convention pluriannuelle.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M. de Boutray sur ce sujet ?

Mme Courty

La raison pour laquelle Bois-Colombes n'est plus partie prenante ? Dans les chiffres, les bénéficiaires de Bois-Colombes étaient supérieurs à ceux de La Garenne, semble-t-il.

M. de Boutray

Par rapport au taux de retour à l'emploi ou au nombre de bénéficiaires ?

Mme Courty

De personnes accompagnées.

M. de Boutray

C'est quasiment la même chose. C'est un choix de la Ville de Bois-Colombes de rapatrier l'activité, mais je ne peux pas vous en dire plus.

M. Campion

Je suis un peu étonné, parce que chaque année vous nous présentez d'extraordinaires résultats. Nous sommes curieux de connaître la raison.

M. de Boutray

Dans la délibération suivante, quand on va vous proposer de résigner une nouvelle convention, je vous parlerai de résultats.

Quant au désistement de la Ville de Bois-Colombes, ce n'est pas parce que les résultats n'étaient pas bons. Je crois qu'ils étaient au moins aussi bons que ceux de La Garenne. Je pense que c'est une autre organisation qu'ils ont voulu mettre en place. Pour eux, l'Espace Insertion était sur notre commune, donc ce n'était peut-être pas automatiquement très commandé ni logique pour eux. C'est ce qui explique le fait qu'ils se sont désistés en 2019.

M. le Maire

Le sujet est qu'ils ont voulu remunicipaliser une action qui était intercommunale.

Des questions complémentaires sur ce sujet important ? Nous avons été la première commune à ouvrir un espace d'insertion, avec les bons résultats auxquels M. Campion faisait référence.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Délibération DE-161219-145 Convention entre le Département, la commune de La Garenne-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes relative au fonctionnement de l'espace insertion, au titre des années 2019-2020-2021

M. le Maire

Le point suivant, on en tire les conséquences,

M. de Boutray

On se propose de signer une nouvelle convention sans Bois-Colombes pour 2019-2021. C'est surtout pour repartir sur de bonnes bases et pour avoir des fonds débloqués par le Département pour l'année 2018.

Les résultats sont toujours aussi bons, puisque le taux de retour en activité – cela peut être des formations, un CDI, un CDD ou un stage – oscille de l'ordre de 57 % sur l'année 2018, ce qui est plutôt bien, sur un portefeuille de 150 allocataires inscrits.

Le financement se fait à 70 % par le Département, et 30 % restent sous notre responsabilité. Le Département se propose de débloquer immédiatement 80 % des 70 %.

M. le Maire

Avez-vous des questions ?

Mme Courty

Les contraintes, notamment la forte réduction des contrats aidés, ont-elles impacté le retour en activité des personnes accompagnées ?

M. le Maire

Non, nous n'avons pas de recul là-dessus. Il y a 7 ou 8 ans, il y avait eu une situation un peu similaire. Un emploi aidé, dont je n'ai plus le titre en tête, avait été annulé. Nous avons vu un fléchissement lié à la disparition d'un outil que les gens maîtrisés. On recherchera. Vous avez raison, cela peut être intéressant.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Sur cette nouvelle convention, si j'ai bien compris, avant, les 30 % restants étaient partagés entre Bois-Colombes et La Garenne-Colombes. Maintenant, c'est nous qui supportons entièrement les 30 %, sur un budget qui s'est réduit, mais je ne pense pas qu'il n'y avait que des frais proportionnels.

M. Boutray

Absolument, donc l'impact financier est égal pour nous.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

VI - Pôle Communication Culture

Délibération DE-161219-146

Serment de jumelage avec la ville de Bagno a Ripoli (Italie)

M. le Maire

On passe à M. Perrée qui va vous parler de la belle ville de Bagno a Ripoli.

M. Perrée

Comme vous le savez tous, nous sommes jumelés avec quatre villes : une en Allemagne, une au Portugal, une en Israël et une au Liban. Nous pensons qu'il était utile d'avoir des relations avec une nouvelle communauté européenne.

La France et l'Italie entretiennent depuis de nombreuses années des échanges dans les domaines de l'éducation et de la culture. Les rencontres organisées en juillet 2019 en France et en septembre 2019 en Italie avec le maire de Bagno a Ripoli nous ont progressivement orientés vers une démarche plus officielle pour aboutir à un jumelage. Bagno a Ripoli se situe dans la commune métropolitaine de Florence, avec un patrimoine architectural très dense. Le territoire est peuplé depuis le temps des Étrusques. La ville a une superficie de 74 km² et comprend 26 000 habitants. Elle est ancrée dans une zone semi-rurale, elle produit des vins d'appellation contrôlée, des huiles d'olive et des cuirs de qualité. Il y a des bibliothèques, des théâtres, des complexes sportifs. Cette ville correspond à peu près à la nôtre, et c'est pour cela que nous voudrions que vous approuviez ce jumelage avec la Ville de Bagno a Ripoli.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions sur Bagno a Ripoli, qui a d'ailleurs subi un tremblement de terre il y a une dizaine de jours, sans dommage, après avoir subi au mois de septembre de très fortes inondations ? Des commentaires ? (*Non.*)

Nous les inviterons lors des fêtes de La Garenne à signer le pacte de jumelage. Les fêtes de La Garenne seront aussi l'occasion des 40 ans du jumelage avec la Ville de Wangen im Allgäu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Mme Courty

Nous n'avons toujours pas engagé un nouveau jumelage avec une ville anglophone ? Depuis que Clarksville a mis fin au jumelage, on devait réfléchir.

M. le Maire

On y travaille, on cherche très activement. Si l'on s'intéresse aux villes du Royaume-Uni, nous sommes gênés par un élément très important : ils ont fait leur grande réforme territoriale il y a 25 ans, et il n'y a plus de villes de plein exercice de nos tailles. Les villes de plein exercice ont 200 000 ou 300 000 habitants. Se jumeler avec une ville qui a 10 fois plus d'habitants est un sujet qui ne rend pas les éléments fluides.

Nous cherchons sur d'autres pistes des villes anglophones, toujours la côte Est des États-Unis ou du Canada, qui n'est pas aussi cher que cela, parce que les transports ont beaucoup baissé, ou une ville du nord de l'Europe, où l'on parle mieux anglais qu'en Angleterre. Quand on est au Danemark ou en Finlande... La Finlande, c'est loin, c'est l'avion, et il fait nuit en permanence, mais le Danemark est plus accessible en bus. Ce serait une piste. Sinon, il y a l'Irlande, mais les Irlandais sont très attentistes avec le Brexit ; ils ne savent pas ce qu'ils vont faire, si la frontière va être rétablie et comment. Il y a un vrai sujet là-dessus. Les gens ne discutent pas. Il y a toujours l'Écosse, qui est un peu plus difficile d'accès. C'est compliqué.

Mme Courty

Vous avez des trains de nuit depuis Londres.

M. le Maire

Certes, mais il faut déjà aller à Londres et bientôt avoir un visa. On va être fouillé par les douaniers. L'Écosse a connu la même réforme territoriale.

On continue à chercher. Je fais appel au peuple. Si vous avez, dans vos connaissances familiales, amicales ou de travail, des gens qui ont des responsabilités associatives dans une commune anglophone qui n'est pas déjà jumelée avec une ville française – c'est aussi l'un des sujets parce que la polygamie n'est pas interdite mais déconseillée en matière de jumelage –, nous sommes preneurs. Il y a une vraie pénurie de langue anglaise. Si vous avez une piste, on prend.

Nous vous tiendrons au courant des choses sur la venue de nos collègues italiens et allemands.

VII - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale

Délibération DE-161219-147

Quartier « CHARLEBOURG » - Approbation de l'avenant au protocole du 5 juillet 2018

M. le Maire

Vous vous souvenez des conditions dans lesquelles nous avons signé ce protocole, qui nous avait permis de tirer le maximum de ce que nous croyions tiré à l'époque de l'opportunité qui nous était donnée du déménagement de PSA. Il s'agit de l'avenant au protocole dans la mesure où, depuis un an et demi, nous avons travaillé d'arrache-pied. Je parle sous le contrôle des services et de Jean-Pierre Hervo, qui a participé à ces joutes, qui ont eu des aspects passionnants et qui nous ont permis de passer d'un PUP de 65 M€ à un projet à 118, avec le foncier. C'est un programme qui est stabilisé.

C'est aujourd'hui cette stabilisation du programme que je vous propose d'entériner qui vous est très largement décrite dans le très épais document qui vous a été adressé. Il n'y a pas de bouleversement par rapport au 5 juillet 2018. Certaines choses disparaissent, d'autres apparaissent, mais globalement, nous avons trouvé un équilibre financier crédible.

Avez-vous des questions ?

M. Duclos

J'ai trois remarques. La première est de rappeler ce qui a toujours été notre position de principe au développement continu de La Défense, de demander d'arrêter la concentration des bureaux loin des logements des salariés qui ne peuvent vivre à proximité de leur lieu de travail. Ce projet, c'est 170 000 m² de bureaux, soit environ 10 000 salariés de plus sur La Défense, alors même que la demande des habitants est de construire plus de logements dans cette zone. Cela me semble donc une occasion manquée. Une fois de plus, on a laissé faire les choses sans freiner la course au gigantisme de La Défense. Ceci est une position de principe.

Dans les détails, sur la partie RATP frange Charlebourg, j'avoue ne pas bien voir comment seront construits les 50 000 m² de logements et les 14 000 m² d'équipements collectifs. La zone me semble déjà bien construite. Le quartier est-il si insalubre qu'il faille le démolir ? N'aurait-il pas mieux valu d'envisager de réhabiliter les bâtiments existants ? Dans tout cela, on peut se poser la question de savoir ce que pensent les habitants du quartier.

Enfin, une autre question que je n'ai pas comprise à la lecture des documents. C'est une demande d'éclaircissement sur les établissements sportifs prévus. De quoi s'agit-il ? Les salariés d'Engie y auront-ils accès ? Qui gèrera ces équipements ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Tout d'abord, vous avez utilisé le mot « démolir » ou « détruire » un quartier. Pas du tout. Au contraire, on va rendre un quartier totalement imperméable aux Garennois... La grande entrée PSA RATP, qui n'a pas sa place dans la ville de la Garenne, puisque personne ne peut s'y rendre... Il n'y a même pas de rue. C'est cela que nous allons ouvrir. Nous allons offrir aux Garennois 4 hectares d'espaces verts, 2 privés et 2 publics. Le projet Engie va développer un hectare de terrasses végétalisées. C'est un écoquartier qui va être une bouffée d'oxygène.

Vous craignez, si je comprends bien, la construction de trop de bureaux. Je vous rassure, quand on prend tranquillement les choses et que l'on compare le nombre de mètres carrés de bureaux avant la disparition de PSA et après, il n'y a pas une augmentation importante de bureaux, parce que nous reconstruisons, dans le cadre d'un ratio d'un pour un du protocole « logement bureau » signé avec l'État, les mètres carrés qui étaient ceux de PSA.

En revanche, nous assumons le fait, et c'est une différence que nous avons tous les deux, cher Monsieur, que nous faisons venir beaucoup plus de bureaux que de logements, parce que La Garenne souffre d'un déficit d'activité. Il y aura relativement peu d'habitants. Je suis incapable de vous dire combien aujourd'hui, mais assez peu. En revanche, il y aura des programmes sociaux intéressants, en particulier un

foyer de jeunes travailleurs qui sera très précieux pour les premiers emplois ainsi que les apprentis et qui manque très clairement dans notre commune. Ce sera une plus-value assez considérable. Il y aura un peu de logement social et un peu de logement libre.

C'est un projet, vous avez raison, essentiellement d'activité, mais aussi d'équipements collectifs. Vous avez évoqué les bâtiments sportifs. Vous demandez si les salariés d'Engie pourront y avoir accès. Dès lors qu'ils sont financés par le PUP, la réponse est logiquement oui, même si Engie lui-même développera une offre de sport à l'intérieur de ses immeubles. D'ailleurs, cette offre de sport pourra être partagée – c'est l'objet des discussions que nous avons avec eux depuis le début – avec les Garennois, qui travaillent ou non chez Engie. Cette affaire est en réalité un mode de financement assez considérable pour nous, qui va consister à ce que la Ville puisse voir payés un certain nombre d'équipements publics, d'infrastructures et de super structures que nous n'aurions pas pu nous payer. Il faut bien comprendre que tout ce qui va se construire, les routes, les voies, les réseaux, l'éclairage public, le parc, les gymnases, la part de la rénovation de la piscine, tout cela ne coûtera pas un euro à La Garenne, puisque tout cela est financé à 100 % par l'opération. Ce ne sont que des bénéfices. Le budget communal n'abonde pas cette opération, donc c'est pour nous une très belle opération. C'est la réalité des choses.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Duclos

Ma question portait sur ce qu'on appelle les franges Charlebourg dans lesquelles on annonce 50 000 m² de logements. Quand on se promène rue Pasteur, on n'a pas l'impression qu'il a beaucoup de...

M. le Maire

Non, bien sûr. Comme vous le savez, au fur et à mesure, au Conseil municipal, vous avez pu voir l'acquisition par la Ville d'un certain nombre d'appartements dans certains immeubles. C'est dans cette optique. Nous partons pour un travail de longue haleine. Je pense que nous finirons dans 15 ans.

En siégeant au POLD, je me suis fait la réflexion. On a parlé d'une ZAC qui a débuté – je ne sais plus si c'est à Suresnes ou à Rueil – en 1992 et qui n'est pas terminée.

Avez-vous des remarques ?

M. Conway

Nous souscrivons pleinement à ce projet. Nous aurons quelques points de vigilance si nous étions amenés à participer plus activement à ce projet, notamment sur la partie entre avenue de Verdun et rue Pasteur. Je ne le situe pas sur ce tableau, mais il y a des questions de réaménagement de locaux ou de destruction sur lesquelles il faut être vigilant. Une partie vise à réoccuper l'emplacement de la station Esso. Il y a beaucoup de points sur lesquels il faudra être vigilant en ce qui nous concerne.

M. le Maire

Vous avez raison. Sur 15 ans, il va falloir être vigilant. Sur la station Esso, rien n'est décidé. Le gros de l'opération se fait sur PSA et sur RATP. Sur le reste, je ne peux pas dire qu'il ne va pas se passer grand-chose, mais il va se passer de petites choses. Il y a 1,9 hectare à la RATP et 9 à PSA. C'est là où il y a des possibilités.

Mme Courty

Par rapport au Campus Engie, il est toujours mentionné le projet de géothermie et raccordement solaire. Y a-t-il pu avoir une prise de contact et un dialogue avec Engie pour que le projet, avec le SIPPAREC, puisse être redimensionné pour qu'il y ait un raccordement à des foyers plus largement ? C'est un projet de géothermie très onéreux avec des capacités de production de chaleur assez importantes. Je pense qu'avec le fond de chaleur qui a été, dans la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, multipliée par deux, il y a des possibilités de cofinancement pour dimensionner, au-delà du Campus Engie, le projet de géothermie.

M. le Maire

Nous sommes très en amont du projet. Nous fixons des masses de constructibilité crédibles au plan foncier et souhaitables au plan financier. Ce qui est certain, c'est qu'Engie veut faire de ce campus leur lieu de démonstration de leur savoir-faire en développement durable, une vitrine mondiale. Ils vont y amener tous leurs clients du monde entier. Quand on dit que cela va être un écoquartier, cela va être un écoquartier « ++ » .

Ils sont d'accord pour que nous ayons une réflexion commune, mais nous n'en sommes qu'à des déclarations d'intention, sur la façon d'utiliser l'arrivée d'Engie Développement durable à La Garenne pour bénéficier à la Garenne au-delà de leurs frontières. Vous avez évoqué une piste. On peut imaginer d'autres pistes. On peut imaginer la question de transports autonomes. Ils sont même demandeurs. En général, c'est la ville qui toque à la porte des industriels en disant que ce serait bien de faire des choses ensemble pour le bien commun. En l'occurrence, ils viennent nous voir en disant « nous voulons ». Au-delà du quartier, c'est la chance pour La Garenne de compter sur un partenaire d'envergure mondiale en matière de développement durable. Je pense qu'il faut les impliquer dans la démarche et en faire un partenaire privilégié, parce qu'ils seront là et intéressés par la question.

Ce sont des bonnes paroles vagues que je dis, parce que ce serait vous mentir que de dire précisément ce que l'on va faire. Il y aura des questions de partage public-privé qui ne seront pas simples.

Mme Courty

Une remarque sur l'écoquartier. On avait déjà parlé ici du label « écoquartier ». Un label « écoquartier » ne repose pas que sur des critères environnementaux et d'exemplarité environnementale. Il y a tout le volet social et le vivre ensemble. C'est cela que nous regrettons sur le projet. La part de logement et l'équilibre logement habitat, c'est la ZAC des Champs-Philippe qui va la porter principalement. Par rapport au projet dans sa globalité, on craint qu'il y ait Engie et les bureaux, le parc au milieu, puis les logements, alors que l'idéal aurait été d'avoir des espaces beaucoup plus multifonctionnels, en tout cas avec une grande porosité entre les uns et les autres. C'est un projet qui

reste intéressant. En perspective de la demande de labellisation en écoquartier, le volet social, interaction et vie du quartier, ne doit pas être négligé.

M. le Maire

Madame, je suis à 150 % d'accord avec vous. Je veux vous rassurer au moins sur un point. Regardez dans le document qui vous a été adressé la répartition des mètres carrés dans le cadre du macrolot, et vous observerez que c'est un macrolot mixte : logement, logement libre, logement social de différents types, activités, bureaux. On est sur la ville moderne. Il n'y a rien de pire que les villes bureaux. La dalle de La Défense, le soir, c'est complexe à gérer. Pourtant, 15 000 personnes y habitent. En tout cas, ils ne vont pas dans les cafés le soir. Chacun chez soi. La dalle ne facilite pas les choses.

Nous en avions parlé, souvenez-vous, 10 000 m² de logements de la ZAC des Champs-Philippe ont été injectés dans cette opération. Cela montre bien que c'est une opération mixte, qui nous permet de diminuer un peu la constructibilité à Champs-Philippe. Il y a une mixité d'usage.

Pas d'autres remarques ? (Non.)

Merci beaucoup. Nous sommes sur un PUP à 118 M€. Si la Ville avait dû trouver 118 M€, elle ne les aurait pas trouvés.

Il faut voter. Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 32. Merci.

Délibération DE-161912-148 Secteur « PSA-RATP-CHARLEBOURG » - Approbation de la convention de projet urbain partenarial 1 relative au Campus Engie

M. le Maire

Nous passons à l'approbation de la convention de PUP seulement relative au Campus Engie. C'est PSA-RATP-Charlebourg. C'est la suite de ce que je viens de dire. C'est la signature de la convention de PUP avec les quatre acteurs qui sont cités : Garenne Développement, le PLD, la commune et l'État, toujours présent et qui nous a bien aidés. Honnêtement, l'État a été facilitateur. Je suis suffisamment sévère avec l'État pour dire quand il nous aide. Ils nous ont beaucoup aidés et on leur doit beaucoup. Les services du Premier ministre ont aussi donné des instructions qui nous ont aidés. Il faut les remercier.

Y a-t-il des remarques ?

M. Champion

On vous a dit qu'on était pour ce projet. Engie est réputé pour faire les choses bien, il faut le reconnaître.

En revanche, un petit point de vigilance, dont on avait discuté lors de l'avant-dernier Conseil municipal, sur les permis de construire, et la réhabilitation du site, donc principalement du Campus Engie, mais aussi de la partie contiguë qui va accueillir à la fois la RATP et le parc. Cette zone a été analysée comme étant relativement polluée, à la fois par les hydrocarbures et beaucoup de métaux. Normalement, sur ce genre de site, on ne doit pas faire de constructions de populations sensibles. Or, dans la délibération que nous allons voter, il y a une crèche et des équipements scolaires. C'est un point que la Mission régionale d'autorité environnementale a fait remarquer assez fermement à Garenne Environnement, qui a répondu. Ce point de vigilance est à regarder parce que, de la même manière pour le parc, les analyses sont un peu sommaires pour le moment. On aura du mal à avoir des arbres avec des racines importantes, si j'ai bien lu le rapport.

M. Hervo

Attendez que le terrain soit libéré. Pour l'instant, il est encore construit.

M. Champion

Le deuxième point qui m'a impressionné est que 18 500 véhicules jours prennent le boulevard National, avec un niveau de pollution déjà au-dessus des limites. L'arrivée d'environ 3 000 personnes d'Engie va créer un apport de véhicules non négligeable. Tous ces points environnementaux qui, pour le moment, sont à l'étude, sont à garder à l'œil de manière précise, puisque nous sommes dans un système relativement dérogatoire pour certains équipements. Je pense en particulier à la crèche, qui n'est peut-être pas la meilleure idée d'implantation.

M. le Maire

Pourquoi dérogatoire ? Je ne comprends pas.

M. Champion

La circulaire du 8 février 2017 dit qu'il faut éviter les constructions pour des personnes sensibles sur des terrains pollués, et nous sommes dans ce cas.

M. le Maire

Premièrement, le terrain va évidemment faire l'objet d'une dépollution. D'ailleurs, dans le budget, cela a été largement discuté. Cela a fait l'objet d'un travail important entre les services de l'État et Garenne Aménagement. Il y a une ligne dépollution qui doit être de l'ordre de 200 € le mètre carré.

M. Champion

C'est de l'ordre de 1 M€.

M. le Maire

Le terrain sera dépollué, c'est le but.

Deuxièmement, sur les transports, tout le monde fait comme s'il n'y avait jamais eu d'activité sur ce site, mais jusqu'à 5 000 personnes ont travaillé à PSA, et elles y venaient. Curieusement, elles étaient souvent en Peugeot. Je ne sais pas pourquoi. On a moins de voitures,

heureusement, mais on en a eu. On revient à un système où il y a des voitures, mais il va surtout y avoir un bouleversement : à l'arrivée d'Engie, si tout va bien, on a l'ouverture d'Eole et de la ligne de bus électrique. On va passer de 190 bus diesel, qui font du bruit et des gros nuages noirs, à 250 ou 260 bus électriques. Il y a objectivement une amélioration des conditions de pollution du site. Le bâtiment va être peu énergivore, voire à énergie positive. Si l'on compile la situation avant PSA et la situation de ce qu'il y aurait après, je pense qu'il n'y aura sûrement pas photo. En tout cas, c'est fait pour cela.

Pendant longtemps, on nous a dit qu'on ne pouvait pas accélérer les tramways. M. Dransart est un spécialiste du tramway. On a quand même observé que, malgré ce que nous disaient les techniciens il y a 4 ou 5 ans, ils sont arrivés à augmenter la fréquence, parce que l'intelligence artificielle fait que ce qui était impossible devient possible. On a une augmentation de la cadence des tramways, qui reste insuffisante à partir de 8 heures du matin, mais il y a plus de tramways aujourd'hui qu'il n'y en avait il y a un an, en tout cas par unité de temps.

Y a-t-il d'autres remarques concernant la convention de PUP ?

M. Champion

Si nous votons pour, c'est que nous pensons que c'est globalement une amélioration, mais il y a quand même ces points qui ne sont pas négligeables. De la même manière, on voit dans les différences rapports de l'autorité environnementale qu'il y a peu de perspectives d'amélioration en termes de fréquence des tramways pour amener plus de voyageurs. Le projet peut être amélioré par rapport aux pistes cyclables, parkings cyclables, etc. Le projet est en cours. La nappe phréatique n'a pas l'air plus endommagée qu'ailleurs, ce qui est déjà un point positif. Cela change d'autres endroits.

Ce sont des points de vigilance à garder à l'esprit, puisque c'est l'État qui est normalement le premier acteur, et il ne faudrait pas que la commune se décharge – nous avons déjà eu cette discussion sur d'autres sujets – et soit bien vigilante sur ces points. Je pense que pour Engie, ce n'est pas du tout pareil, ce ne sont pas les mêmes budgets. S'ils veulent en faire un écoquartier éco-labelisé, maltraiter la pollution serait contre-productif, mais restons vigilants.

M. le Maire

Je suis insatiable sur le sujet parce que j'y ai passé tellement d'heures. Nous allons élargir le boulevard National de 6,50 mètres supplémentaires, au droit de l'ex-PSA. Cela donne du trafic piéton, du vélo plus confortable qu'aujourd'hui, où c'est très mal fichu. La chose ne peut être que plus facile.

Sur le tramway, une remarque que j'aurais dû faire, qui est tellement évidente. J'ai vu les gros yeux de Jean-François qui a probablement pensé à cela. Les gens vont venir à PSA. La difficulté actuelle est dans l'autre sens le matin, quand on quitte La Garenne. Dans l'autre sens, on n'a pas les mêmes difficultés. Vous avez raison, nous aurons le temps et l'occasion d'en reparler.

Plus d'autres remarques ? (Non.)

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le point suivant, je parle sous le contrôle et la haute autorité de M. Hervo. Il s'agit, comme vous le savez...

M. Duclos

Monsieur le Maire, je voulais dire que nous nous abstenons sur le vote.

M. le Maire

Je vais recompter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Excusez-moi, je ne vous avais pas comptés. Qui est pour ? 32. Merci. Vous faites bien de me le dire.

Délibération DE-161219-149 Quartier « Charlebourg » - Définition des modalités de réalisation de l'opération entre la Ville de La Garenne-Colombes et Paris La Défense et approbation de la trame de protocole d'accord

M. le Maire

C'est un protocole entre PLD et la Ville de La Garenne pour déterminer comment ils vont jouer leur rôle d'aménageur. Ce protocole fixe un certain nombre de grands principes, mais plus que cela. Il y a des choses assez précises. Il sera précisé par la suite des points de détail.

Avec vous des remarques particulières ? Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci, unanimité.

Délibération DE-161219-150 Cession en pleine propriété des biens dits cessibles dans le cadre du transfert de la ZAC des Champs-Philippe

M. le Maire

Nous passons à la ZAC des Champs-Philippe que nous cédon en pleine propriété, seulement les biens cessibles bien sûr, à POLD dans le cadre du transfert de la ZAC. Vous savez que POLD est devenu compétent en matière d'aménagement et que nous sommes désormais incompétents en partie, puisque nous restons compétents pour un certain nombre d'équipements publics qui seront à destination municipale. Il s'agit de la suite du protocole d'une première délibération. En attendant l'avis de France Domaine, nous cédon les 60 parcelles dont nous sommes propriétaires au POLD pour la modique somme de 18 M€.

Avec vous des questions ?

M. Conway

Je ne retrouve pas le document mais, de mémoire, dans la liste des bâtiments, je ne voyais pas le 49 boulevard National.

M. le Maire

C'est celui qui est devant la RATP. Il n'est pas dans Charlebourg.

M. Hervo

On est dans la ZAC des Champs-Philippe, pas sur le périmètre Charlebourg.

M. Conway

Il me semblait qu'était mentionné le 33.

M. Hervo

Le 33 National est aussi dans l'opération Charlebourg.

M. le Maire

Vous avez compris de quoi il s'agit ?

M. Conway

Je vois très bien. C'est simplement qu'un document était joint à cette délibération et comprenait le 33 boulevard National.

M. le Maire

Vous pouvez me dire où c'est ? Cela m'inquiète un peu. Il ne faudrait pas qu'il y ait le 33 boulevard National.

M. Hervo

Il n'y a pas le boulevard National dans le tableau, Monsieur.

M. le Maire

M. Conway a raison. Si cela y est, il faut le dire maintenant.

M. Conway

Je vais regarder.

M. le Maire

Comme vous pouvez le voir, les parcelles en mauve sont celles qui sont concernées par la délibération. Il n'échappe à personne que sur le boulevard National, il n'y en a pas. C'est une illusion d'optique.

Pas de questions particulières pour 18 M€ que nous allons encaisser de manière indirecte et échelonnée ? Tout de même, 18 M€, c'est important. Pas de remarques ? (*Non.*)

Pour une fois qu'on a 18 M€, personne ne nous félicite.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? 33. Merci.

Délibération DE-161219-151 Approbation de la convention de prestation de services relative à la ZAC des Champs-Philippe confiée par l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense à la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

On continue. Vous avez bien compris que POLD est désormais l'aménageur. Comme POLD n'est pas doté des moyens pour aménager, ce qui est bien embêtant pour un aménageur, il va s'appuyer en partie sur le savoir-faire et les grandes qualités professionnelles d'un certain nombre de gens qui travaillent à La Garenne et qui ont une maîtrise parfaite de l'opération. Nous allons arriver en support de POLD. Je vous propose de signer cette convention. POLD a besoin des services pour exécuter des missions pour lesquelles lui-même reste maître d'ouvrage, c'est très important. Nous ne sommes que la petite main du décideur. Il faut que ce soit au procès-verbal.

Avez-vous des remarques ? Tout le monde est d'accord.

Qui s'abstient ? 2. Qui est contre ? Qui est pour ? 33. Merci.

Délibération DE-161219-152 Puteaux - ZAC Charcot et des Bergères - Protocole sur la détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert des ZAC en régie en application de l'article L5211-5 du CGCT

M. le Maire

Nous allons maintenant délibérer sur Puteaux. Vous allez me dire que je suis devenu fou, mais je n'ai aucune volonté de devenir maire de Puteaux, soyez rassurés. Comme Puteaux va transférer sa ZAC, la ZAC des Bergères et Charcot, à POLD, nous devons, comme nous sommes membres de POLD, de délibérer sur cette décision de Puteaux. Je vous demande l'accord du Conseil municipal. Le Conseil de territoire et les 11 conseils municipaux délibèrent.

C'est cette délibération que j'avais ajoutée à l'ordre du jour, puisque la délibération doit avoir lieu avant le 31 décembre, pour les raisons que vous savez.

M. Hervo

Je voulais ajouter, Monsieur le Maire, que de la même façon, les 10 autres communes de POLD vont être amenées à délibérer sur le transfert de la ZAC des Champs-Philippe à POLD.

M. le Maire

Avez-vous des questions ? Pas de question.

Mme le maire de Puteaux sera content de savoir qu'il n'y a manifestement pas d'opposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Puteaux a intérêt à voter pour La Garenne.

VIII - Divers

Décisions

- N° 2019-476 Marché subséquent n° 3 du lot n° 4, fourniture et livraison de bulbes, de l'accord-cadre n° AOO/2017/02 de fourniture et livraison de végétaux et tapis de fleurs
- N° 2019-477 Avenant n° 1 au marché n° 2019-047 relatif à la fourniture et à la pose d'une clôture au stade Marcel Payen de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2019-478 Réalisation d'une clôture donnant sur l'avenue François Arago et la rue Veuve Lacroix pour le stade Marcel Payen sis 113 rue veuve Lacroix à Nanterre et cadastré section AH parcelle 460
- N° 2019-479 Contrat avec M. William Fautré relatif à la programmation d'une conférence prévue le vendredi 12 juin 2020 à la médiathèque municipale
- N° 2019-480 Contrat avec l'association Quatuor Parchappe relatif à la programmation d'un concert de musique classique prévu le vendredi 6 décembre 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-481 Contrat avec la SARL La Pierre Brute relatif à la programmation de deux concerts prévus le samedi 14 décembre 2019 dans le cadre des festivités de Noël
- N° 2019-482 Contrat avec l'association Not Me Tender relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 19 janvier 2020 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-483 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Football de La Garenne-Colombes
- N° 2019-484 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Victoire Guehi
- N° 2019-485 Contrat avec la Compagnie Zebuline relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le lundi 9 décembre 2019 à la crèche Les Vallées
- N° 2019-486 Demande de fonds d'investissement métropolitain d'aide au financement des travaux de rénovation du patrimoine bâti communal
- N° 2019-487 Avenant n° 1 relatif au marché n° 2018-074 relatif aux travaux d'aménagement qualitatif de la rue Gustave Rey à La Garenne-Colombes - Lot 1, VRD
- N° 2019-488 Avenant n° 1 relatif au marché n° 2018-048 relatif au réaménagement de l'avenue Foch - Lot 1 : voirie et réseaux divers
- N° 2019-489 Contrat avec Scène libre relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le jeudi 5 décembre 2019 à La Garenne-Colombes
- N° 2019-490 Attribution de la concession funéraire n° 18942
- N° 2019-491 Attribution de la concession funéraire n° 18943
- N° 2019-492 Attribution de la concession funéraire n° 18944
- N° 2019-493 Attribution de la concession funéraire n° 18945
- N° 2019-494 Attribution de la concession funéraire n° 18946
- N° 2019-495 Attribution de la concession funéraire n° 18947
- N° 2019-496 Attribution de la concession funéraire n° 18948
- N° 2019-497 Attribution de la concession funéraire n° 18949
- N° 2019-498 Attribution de la concession funéraire n° 18950
- N° 2019-499 Attribution de la concession funéraire n° 18951
- N° 2019-500 Attribution de la concession funéraire n° 18952
- N° 2019-501 Attribution de la concession funéraire n° 18953
- N° 2019-502 Attribution de la concession funéraire n° 18954

N° 2019-503	Attribution de la concession funéraire n° 18955
N° 2019-504	Attribution de la concession funéraire n° 18956
N° 2019-505	Attribution de la concession funéraire n° 18957
N° 2019-506	Attribution de la concession funéraire n° 18958
N° 2019-507	Attribution de la concession funéraire n° 18959
N° 2019-508	Attribution de la concession funéraire n° 18960
N° 2019-509	Attribution de la concession funéraire n° 18961
N° 2019-510	Attribution de la concession funéraire n° 18962
N° 2019-511	Attribution de la concession funéraire n° 18963
N° 2019-512	Attribution de la concession funéraire n° 18964
N° 2019-513	Attribution de la concession funéraire n° 18965
N° 2019-514	Attribution de la concession funéraire n° 18966
N° 2019-515	Attribution de la concession funéraire n° 18967
N° 2019-516	Attribution de la concession funéraire n° 18968
N° 2019-517	Attribution de la concession funéraire n° 18969
N° 2019-518	Attribution de la concession funéraire n° 18970
N° 2019-519	Attribution de la concession funéraire n° 18971
N° 2019-520	Attribution de la concession funéraire n° 18972
N° 2019-521	Attribution de la concession funéraire n° 18973
N° 2019-522	Demande de fonds d'investissement métropolitain d'aide au financement de la couverture de deux terrains de tennis - stade Marcel Payen
N° 2019-523	Avenant n° 1 relatif au marché n° 2018-048 relatif au réaménagement de l'avenue Foch - Lot 2 : électricité, éclairage public
N° 2019-524	Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre pour les scolaires prévue le vendredi 29 novembre 2019 au Théâtre de La Garenne
N° 2019-525	Demande de fonds d'investissement Métropolitain d'aide au financement pour l'aménagement du jardin de la médiathèque
N° 2019-526	Attribution de la concession funéraire n° 18800
N° 2019-527	Attribution de la concession funéraire n° 18932
N° 2019-528	Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Football de La Garenne-Colombes
N° 2019-529	Contrat avec la SNC Cabucho Exploitation relatif à la programmation d'un One Woman Show prévu le vendredi 27 mars 2020 au Théâtre de La Garenne
N° 2019-530	Contrat avec la SARL Book Your Show relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le mardi 3 mars 2020 au Théâtre de La Garenne
N° 2019-531	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Fanta Diawara
N° 2019-532	Marché à procédure adaptée n° 2019-074 relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement en plomberie
N° 2019-533	Modification 2 de la régie de recettes « Centres de vacances »
N° 2019-534	Modification d'une régie temporaire de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la patinoire de Noël
N° 2019-535	Avenant au contrat avec Scène Libre relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le jeudi 5 décembre 2019 pour l'école élémentaire René Guest
N° 2019-536	Groupes scolaires Marsault et Guest - Demande d'aide au financement auprès du SIPPEREC afférente au remplacement des menuiseries extérieures et de l'éclairage intérieur

M. le Maire

Avez-vous des remarques particulières ou des questions sur toutes les décisions que j'ai pu être amené à prendre grâce à la généreuse délégation dont vous m'avez gratifié ?

M. Conway

La première question porte sur la décision n° 477, qui est un avenant relatif à la clôture du stade Marcel Payen.

M. le Maire

Votre question ?

M. Conway

Pourquoi y a-t-il cette plus-value de 13,5 % sur le montant initial du projet ?

M. le Maire

Il devait manquer 15 % de la clôture.

M. Conway

Sérieusement, vous n'avez pas de...

M. le Maire

Il manquait un morceau de la clôture, à côté du gymnase. La clôture n'était pas assez haute.

Ensuite ?

M. Conway

Sérieusement, c'est cela ?

M. le Maire

Oui, côté gymnase. On est sur rue sur gymnase.

M. Conway

Ensuite, ce n'est pas vraiment une question, mais un constat sur les travaux de l'avenue Foch et la rue Gustave Rey.

M. le Maire

Quel numéro ?

M. Conway

487, 488 et 523.

Les 488 et 523 portent sur l'avenue Foch. On voit des dépassements de travaux qui représentent 120 000 €. Sur Gustave Rey, on a un dépassement qui représente plus de 60 000 €. Sur l'avenue Foch, nous regrettons le fait qu'on soit passé à côté d'une occasion de faire quelque chose de beaucoup plus moderne et en phase avec les enjeux climatiques et les modes de déplacement d'aujourd'hui. L'avenue Foch était un axe important dans le projet qu'on appelait sur le plan vélo à La Garenne. Il est fortement amputé par ces travaux. Concernant la rue Gustave Rey, on est dans quelque chose qui est très surprenant pour la circulation des piétons et pour la circulation des cyclistes.

M. le Maire

Monsieur Conway, quand on en a parlé au Conseil municipal, quand on a voté l'AP/CP, vous n'avez pas pris position sur cette question.

M. Conway

On a pris position.

M. le Maire

Non, vous avez montré le plan.

M. Conway

Le plan a changé en tant que tel.

D'autre part, au niveau de la Commission Voirie, on n'a jamais été associé.

M. le Maire

Le Conseil a délibéré sur un projet. C'est le projet qui a été réalisé. Vous sous-entendez que j'aurais présenté un plan qui aurait été tellement différent de ce qui aurait été réalisé que vous deviendriez contre. Je sais que les proximités électorales font dire aux gens des choses qu'ils ne pensent pas totalement. Comment voulez-vous que le Conseil vote un projet et que l'administration réalise un projet très différent ? Vous savez bien que cela n'existe pas. Vous vous rendez compte ? Cela signifie que l'on fait voter des choses et que, finalement, le Conseil dit à M. Chaillet « On a voté un budget, vous allez faire telle rue », et M. Chaillet fait une autre rue.

Monsieur Chaillet, ce n'est pas bien.

(Rires.)

Monsieur Conway, vous savez bien que ce n'est pas vrai. Je vous en prie, exprimez-vous.

M. Conway

J'attendais simplement que vous finissiez.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

Entre le vote d'un budget et la présentation d'un plan, c'était ailleurs que dans votre tête et ce n'était certainement pas au Conseil municipal. Entre le vote d'un budget et la réalisation d'un projet, il y a une phase qui n'est pas passée à l'ordre du jour.

M. le Maire

C'est-à-dire que pour vous, on n'a pas parlé du projet ici ?

M. Conway

On va prendre un exemple très concret : la rue Gustave Rey. À quel moment avez-vous présenté un trottoir de 40 centimètres de large ?

Je prends un exemple concret. Vous dites que c'est faux et que c'est la période électorale. Dites-le.

M. le Maire

Je vais vous le dire, c'est assez facile.

J'ai le souvenir d'une réunion publique dans cette salle, une soirée complète sur Gustave Rey, où j'ai réuni tous les habitants et je leur ai dit : « *Il y a trois solutions globalement, puisque la rue est étroite. Première solution, on supprime le stationnement. On fait donc des trottoirs confortables de part et d'autre, c'est-à-dire au moins aux normes handicapés, avec des arbres* Deuxième option : *d'un côté on met du stationnement et on choisit, trottoir de gauche, trottoir large, niveau handicapé, trottoir de droite étroit. Troisième solution : l'inverse* ». Cela a été discuté avec les habitants, c'était public. On a fait voter les gens. Les gens ont dit : on veut du stationnement. Cela nous obligeait à faire un des deux côtés un trottoir étroit. Ensuite, je les ai fait voter sur projet A ou projet B, et ils ont choisi le projet qui a été réalisé. Vous le savez bien. Je crois même que vous étiez à la réunion.

Très bien, vous n'étiez pas là. C'est dommage, parce que vous auriez pu nous éclairer. Dans ce cas, venez aux réunions publiques. Je fais voter les habitants. Si ce n'est pas de la démocratie participative... Je leur ai dit : « *C'est comme voulez : pas de stationnement, larges trottoirs. Stationnement petit, large, large, petit* ». Ils ont voté. La prochaine fois, il faudra venir nous éclairer avec vos bonnes idées. Je pense que vous n'avez pas tort. On aurait pu dire de ne pas mettre de stationnement. Cela se discute et c'est très ouvert. Je n'ai pas d'a priori là-dessus. C'est dommage. Pourquoi vous ne venez pas ? On n'aurait peut-être pas fait les erreurs que vous nous reprochez, parce que vous pensez qu'on a fait des erreurs.

Il me semble que les deux rues sont plutôt jolies. Il y a sûrement des imperfections. Les habitants ont l'air plutôt contents. On a fait l'inauguration de Gustave Rey samedi et on a été félicité. On a réglé les problèmes de poubelles, de bacs, en mettant des espaces pour les bacs. Les gens étaient plutôt très contents. Quelques-uns d'entre vous avaient fait le déplacement.

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est pour dire que sur cette rue Gustave Rey, il y a plus de 60 000 € de travaux. On est sur des travaux qui s'ajoutent aux travaux et on est dans un budget très large.

M. le Maire

Vous changez de sujet, mais ce n'est pas grave. On laisse tomber l'architecture de la rue, qui a été décidée en réunion publique. Il y a une augmentation de 13 % ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Est-ce que le résultat est beau ou pas ? C'est le sujet. Comment était la rue avant et comment est-elle après ? Pardon de poser des questions terre à terre, mais c'est ce que les gens retiennent, parce que la rue Gustave Rey avait besoin d'être refaite. Nous étions tous d'accord là-dessus.

Finalement, on ne fait pas grand-chose de bien. Dommage.

D'autres questions sur d'autres points ?

M. Duclos

Une précision sur le vote du point 149. Je discutais d'autres causes. Sur le point 149, on s'abstient.

M. le Maire

Qu'est-ce que c'était ?

M. Duclos

L'histoire PSA-RATP-Charlebourg et la convention avec Paris La Défense.

M. le Maire

En théorie, on ne peut pas changer le vote. Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour prendre en compte la correction de vote de 3 voix ? C'est une abstention ?

M. Duclos

Oui.

M. le Maire

Pas d'autres remarques ?

M. Conway

Vous avez indiqué qu'il y aurait deux conseils municipaux en janvier et en février.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Avez-vous des précisions sur la date ?

M. le Maire

Non, ni pour l'une ni pour l'autre, parce qu'il y a beaucoup de réunions entre les vœux, les réunions publiques, etc. Je n'ai pas de date à vous donner, mais je vous la communique dès que nous l'avons. La première et la deuxième.

M. Conway

Pour janvier, vous évitez le 22 janvier. Nous faisons une réunion publique.

M. le Maire

Le 22 janvier, c'est le lendemain de la décapitation de Louis XVI.

(Rires.)

M. Conway

On pourrait le faire le 21. *A priori*, le créneau est libre.

M. le Maire

Merci à tous.

M. Duclos

A-t-on la date des vœux au personnel de la municipalité ?

M. le Maire

16 et 17 janvier pour les vœux dits du maire.

M. Duclos

D'accord.

M. le Maire

À tous, bonnes fêtes de fin d'année, et ceux qui veulent voir *OSS 117* peuvent monter et sont invités à aller au premier étage.

(La séance est levée à 22 heures 14.)